

2m11.2951.2

Université de Montréal

Méthodes d'évaluation des préjudices envers les groupes ethniques  
et  
Sondage sur l'utilisation du français entre les fédérations canadiennes et  
québécoises de sport

Par

Mathieu Laberge

Département de Kinésiologie

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade Maître ès Sciences (M.Sc.)  
en Sciences de l'activité physique

Décembre 2001

© Mathieu Laberge, 2001

GV  
201  
U54  
2002  
V.016

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé

**Méthodes d'évaluation des préjudices envers les groupes ethnique  
et  
Sondage sur l'utilisation du français entre les fédérations canadiennes et  
québécoises de sport.**

Présenté par

**Mathieu Laberge**

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Président rapporteur : Rose-Marie Lèbe, Département de kinésiologie

Directrice de recherche : Suzanne Laberge, Département de kinésiologie

Membre du jury : Yvan Girardin, Département de kinésiologie

Mémoire accepté le



## Résumé

Le présent mémoire comporte deux sections : la première rend compte d'une recension des écrits dans les domaines de la sociologie et de la psychologie sociale du sport en vue de répertorier les différentes méthodes utilisées pour repérer et évaluer l'existence de préjudices envers un groupe ethnique donné. Les méthodes répertoriées dans les différentes études ont été classées en cinq catégories qui représentent les indicateurs couramment utilisés qui permettent d'identifier l'existence et de mesurer les traitements préjudiciables / discriminatoires dans un contexte sportif : les proportions démographiques, la perception de préjudice / discrimination chez les gens interrogés, les écarts salariaux, la présence de stéréotypes ainsi que le « stacking » et la mesure de la performance sportive. La recension des écrits nous amène à conclure que la complexité de l'objet d'étude, à savoir les traitements préjudiciables ou la discrimination, rend ardue l'élaboration de méthodes adéquates pour rendre compte de toutes les facettes du problème.

La seconde partie consiste en un rapport de sondage sur l'utilisation du français dans les relations entre les fédérations canadiennes et québécoises de sport commandé par le Secrétariat au loisir et au sport du Gouvernement du Québec. Il s'agit d'un sondage qui avait pour objectif de dresser un portrait de la situation telle que vécue par les principaux intervenants d'un échantillon de 47 fédérations sportives et d'organismes de loisir du Québec et d'évaluer en quel sens et dans quelle mesure cette situation a changé depuis 1983, date où fut effectué un premier sondage par le Regroupement des organismes nationaux de loisir au Québec (R.O.N.L.Q.). La cueillette des données du sondage a été effectuée au moyen d'entrevues. Le présent sondage reprend les éléments du questionnaire du R.O.N.L.Q. (1983) pour fins de comparaison.

**Mots clés :** Sport amateur, langue française, préjudices, méthodologie, rapports sociaux



## **Summary**

This Master's paper is divided into two sections : the first consists of a review of literature covering the fields of sociology and social psychology of sports in order to identify the different methods used to locate and evaluate the existence of prejudices against a given ethnic group. The documents pertinent to this topic have been sorted out into five categories that represents the main indicators used to assess prejudicial / discriminatory treatments in the sport context : demographic proportions, prejudice / discrimination as perceived by interviewees, salary discrepancies, existence of stereotypes, and stacking and sport performance measurement. The literature review shows that the complexity of the subject makes it difficult to develop accurate methods that could account for the various aspects of the problem under study. However, based on the review of literature, the strengths and weaknesses of the various indicators have been identified.

The second section is a survey report on the use of french language in the relations between Canada and Québec's sport federations commissioned by the Secrétariat au loisir et au sport of the Québec Government. The purpose of the survey was to describe the experiences of the main actors involved in a sample (n=47) of Québec's sport and leisure federations and to verify whether any changes could be observed between now and 1983, when a first survey had been conducted by the R.O.N.L.Q.'s (Regroupement des Organismes Nationaux de Loisir du Québec). The data gathering was achieved through interviews. The items of the R.O.N.L.Q.'s questionnaire have been re-used for this survey in order to assess the eventual changes.

**Key words** : Amateur sport, french language, prejudices, methodology, social relations.

## **Remerciements**

J'aimerais remercier ma directrice de recherche, madame Suzanne Laberge, pour son dévouement incommensurable. Merci à mes parents, André et Claudette, ainsi que ma sœur Geneviève pour leur appui. J'ai également une bonne pensée pour mes collègues du laboratoire de sociologie du sport, Alexandre Dumas et Guylaine Mailloux, pour la révision de ce mémoire. Leur bonne humeur a rendu moins difficile la réalisation de ce travail.

## Table des matières

	Page
Résumé .....	i
Summary .....	ii
Remerciements .....	iii
Table des matières Partie 1 .....	iv
Liste des graphiques .....	v
Liste des sigles et abréviations .....	vi
Introduction au mémoire .....	vii
<b><u>PARTIE 1 : RECENSION DES ÉCRITS SUR LES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PRÉJUDICES ENVERS LES GROUPES ETHNIQUES</u></b>	
1. Introduction de la recension des écrits .....	1
2. Difficultés méthodologiques reliées à l'étude des préjudices envers les groupes ethniques .....	5
3. Méthodologie .....	9
3.1 <i>SportDISCUS</i> .....	9
3.2 <i>Sociological Abstracts</i> .....	10
3.3 Autres stratégies .....	10
4. Résultats .....	12
4.1 Proportions démographiques .....	12
4.2 Perception de discrimination / préjudice chez les gens interrogés .....	19
4.3 Écarts salariaux .....	25
4.4 Présence de stéréotypes .....	27
4.5 Stacking et mesure de la performance sportive .....	32
5. Conclusion .....	42
Références .....	44

**Liste des graphiques**

1. Graphique 1.....	7
---------------------	---

**Liste des sigles et abréviations**

AFR	Ajustement Fielding Range
CLO	Commissariat aux Langues Officielles
LNH	Ligue Nationale de Hockey
MLB	Major League Baseball
MRP	Marginal Revenue Product
NBA	National Basketball Association
NFL	National Football League
RONLQ	Regroupement des Organismes Nationaux de Loisir au Québec

## **Introduction au mémoire**

Il est intéressant de noter à quel point le sport occupe une place importante dans la société.

Le sport étant essentiellement un construit social, il y a de fortes probabilités que les tensions ou conflits entre des groupes ethniques existant dans une société donnée s'y manifestent d'une façon ou d'une autre. Ces tensions se traduisent parfois en préjudice ou en discrimination envers le groupe dominé. Comment peut-on prouver qu'il s'agit de préjudices basés sur l'appartenance à un groupe donné et non de préjudices engendrés par des conflits interpersonnels ? Des auteurs se sont penchés sur la question.

Le présent mémoire comporte deux parties distinctes. La première consiste en une recension des diverses méthodologies utilisées par les chercheurs pour étudier le phénomène de la discrimination ou des traitements préjudiciables dans le monde du sport et du loisir, notamment le cas des francophones au Canada. Les principaux concepts, méthodes de mesure et indicateurs utilisés dans le domaine de la recherche seront donc exposés.

La seconde partie du mémoire est un rapport de sondage, qui a été mené en collaboration avec madame Suzanne Laberge, Ph. D. et professeur-chercheur en sociologie du sport au département de kinésiologie de l'Université de Montréal, auprès des fédérations québécoises de sports et de loisirs. Cette étude a été sollicitée par la Direction de l'activité physique et du sport du Secrétariat au loisir et au sport du ministère de la Santé et des Services sociaux du gouvernement du Québec.

Le mandat était de réaliser un sondage sur la situation du français dans les relations entre les fédérations de sport et de loisir du Québec et du Canada. Le but de cette étude était de dresser un portrait de la situation actuelle (en l'an 2000) telle que vécue par les principaux

intervenants des fédérations sportives et des organismes de loisir du Québec et d'évaluer dans quelle mesure et en quel sens cette situation a changé depuis 1983, date où fut effectué un premier sondage par le Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec (R.O.N.L.Q.).

La pagination et la mise en page du rapport tel que soumis à la Direction de l'activité physique et du sport ont été conservées dans ce mémoire pour fin de concordance entre les deux documents.

**PARTIE 1 : RECENSION DES ÉCRITS**

**LES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PRÉJUDICES**

**ENVERS LES GROUPES ETHNIQUES**



## **1. Introduction de la recension des écrits**

Les tensions dans les rapports sociaux entre francophones et anglophones font partie des paysages canadiens et québécois depuis plusieurs décennies. Comme dans plusieurs sphères de la société, le sport n'échappe pas à cette réalité.

Au fil des ans, des membres des organismes québécois de sports et loisirs ont levé le voile sur certaines situations de leur milieu de travail qu'ils jugeaient préjudiciables à leur égard. L'appartenance de ces personnes au groupe des francophones a souvent été mentionnée comme étant une des causes possibles de ces situations injustes. Jusqu'à maintenant, peu de chercheurs se sont penchés sur l'étude des traitements préjudiciables à l'endroit des francophones dans le sport canadien. Ce mémoire vise donc à contribuer aux connaissances actuelles dans le domaine, plus particulièrement en ce qui concerne les méthodes d'identification et de mesure des traitements préjudiciables / discriminatoires.

Comme il sera possible de le constater, les indicateurs utilisés varient selon les études. La présentation des indicateurs utilisés jusqu'à maintenant dans le domaine des traitements préjudiciables / discriminatoires en milieu sportif permettra de raffiner davantage les outils et méthodes qui seront utilisés dans de futurs travaux.

Afin de mieux comprendre le choix et la justification des indicateurs, les recherches étudiées dans le cadre de ce travail ont été classées selon cinq types d'indicateurs utilisés. Le premier type renvoie aux proportions démographiques; il compare la proportion des membres d'un groupe minoritaire dans un milieu donné avec la proportion qu'ils occupent dans l'ensemble de la population.

Le deuxième type traite de la perception de la discrimination chez les un groupe ethnique donné. Les chercheurs qui ont réalisé ces travaux ont recueilli leurs données auprès des personnes directement concernées.

Le troisième type cible la question des écarts salariaux. Les travaux effectués dans ce domaine permettront de constater comment les préjudices envers des groupes peuvent toucher à l'aspect de la rémunération.

Le quatrième type vise la présence de stéréotypes dans l'évaluation des « qualités » des athlètes telle que faites par les entraîneurs, tandis que le cinquième type renvoie au phénomène du stacking. Le stacking est un concept qui s'applique essentiellement aux sports d'équipes. Gonzalez (1996) le définit comme suit : « *the disproportionate relegation of athletes to specific sport positions on the basis of ascribed characteristics such as race or ethnicity* » (Gonzalez, 1996, p. 134). La section portant sur ce dernier type d'indicateurs traitera également de la mesure de la performance sportive ainsi que des problèmes méthodologiques et d'interprétation reliés au stacking.

Afin de saisir la pertinence des méthodes ou indicateurs utilisés par les différents auteurs, nous présenterons les éléments suivant de leurs recherches : l'objectif de l'étude, la présentation de l'échantillon (le cas échéant) ainsi que les indicateurs utilisés pour identifier l'appartenance au groupe ethnique (le cas échéant) et finalement, les indicateurs utilisés pour vérifier dans quelle mesure il y a discrimination ou préjudice fondé sur l'appartenance ethnique.

Voici quelques définitions des termes clés qui seront utilisés dans cette recension des écrits soit discrimination, préjudice, ségrégation et groupe ethnique / ethnie.

### **Discrimination**

Selon le *Collins Dictionary of sociology*, la discrimination serait : « *The process by which a member, or members, of a socially defined group is, or are, treated differently (especially unfairly) because of his/her/their membership of that group.* ». (p. 169)

Pettigrew et Taylor (2000) dans l'*Encyclopedia of Sociology* vont un peu plus loin en soulignant que la discrimination n'est pas observée en vase clos : « *Instead, sociologists understand discrimination not as isolated individual acts, but as a complex system of social relations that produces intergroup inequities in social outcomes.* » (p.688)

Certains dictionnaires de sociologie, tel celui du Robert, ajoutent un élément socio-historique susceptible de caractériser la discrimination ethnique : « *L'étude des conflits dans les sociétés colonisées et dans les sociétés industrielles ont conduit à situer les discriminations dans les rapports de pouvoir et de domination et à les rapporter à ces situations.* » (Dictionnaire de sociologie Le Robert / Seuil, 1999, p. 150)

### **Préjudice**

Les sociologues définissent le préjudice ainsi :

« *Any opinion or attitude which is unjustified by the facts. The term tends to have a negative conotation both because a prejudiced person's opinions are unfounded and often not formed through first-hand experience, and also because the attitudes described are usually negative in relation to the object they are held about.* » (Collins Dictionary of sociology, p. 517)

Ces préjugés envers une personne ou un groupe donné sont souvent le résultat d'une généralisation abusive comme l'avancent Taylor et Pettigrew (2000) dans l'*Encyclopedia of sociology* : « *Gordon Allport, in his classic The Nature of Prejudice, defined prejudice as an antipathy based upon a faulty and inflexible generalization* » (1954, p.9). » (p. 2242)

### **Ségrégation**

Ce concept renvoie aux séparations raciales qui sont survenues notamment en Afrique du Sud et aux États-Unis. En des termes plus généraux, on peut définir la ségrégation comme « *The spatial separation of a race, class or ethnic group by discriminatory means.* » (*Collins Dictionary of sociology*, p. 584)

Cette séparation ne se fait pas toujours de manière très claire. « *Dans les démocraties, elle [la ségrégation] résulte de mécanismes plus subtils, où des comportements individuels s'accumulent pour aboutir à une ségrégation de facto [...]* » (*Dictionnaire de sociologie Le Robert / Seuil*, 1999, p. 475)

### **Groupe ethnique**

La définition de « groupe ethnique » constitue un objet de débat parmi les sociologues et les anthropologues. Toutefois, pour les besoins du mémoire, nous utilisons celle du *Collins Dictionary of sociology* qui définit le groupe ethnique de la façon suivante: « *A group of people sharing an identity which arise from a collective sense of a distinctive history.* » (p. 205). Certains auteurs utilisent parfois le terme ethnies pour désigner le groupe ethnique : « [...] *les ethnologues se sont habitués à faire de l'ethnie un mot équivalent de « peuple », en tant qu'instance chargée de donner corps à la culture et d'assurer sa perpétuation.* » (*Dictionnaire de sociologie Le Robert / Seuil*, 1999, p.197)

## 2. Difficultés méthodologiques reliées à l'étude des préjugés envers les groupes ethniques

L'étude des traitements préjudiciables et de la discrimination est passablement délicate à réaliser. Par exemple, une situation vécue par une personne pourrait lui sembler préjudiciable, alors qu'elle pourrait bien ne pas l'être pour une autre. L'aspect tabou de la question peut également embarrasser certaines personnes à discuter du sujet, de peur d'être victime de représailles.

Cette difficulté a été mentionnée par de nombreux auteurs dans les comptes rendus de leurs recherches. Foster (1993), dans une étude sur les rapports ethniques dans le milieu scolaire, résume ainsi le problème :

*« Thus establishing equality and inequality of treatment, beyond reasonable doubt, is not easy. Evidence of outcome inequalities is inadequate, and there are many methodological problems which have to be confronted if we are to collect valid evidence on the differential treatment of students. »* (Foster, 1993, p. 528).

Dans le même article, Foster mentionne les difficultés reliées à bien définir la notion même d'un traitement équitable :

*« It is striking, however, that, despite this common commitment, researchers and policy makers have often failed to clarify the meaning of equal treatment. They have also rarely considered the complex question of what evidence is required to establish whether equality or inequality of treatment has occurred, or the difficult methodological problems in collecting such evidence. »* (Foster, 1993, p. 519).

Pour leur part, Laberge et Girardin (1992) soulignent, en se référant notamment à Baldus et Cole (1977), Feagin (1981) et Knopff (1986), que la démonstration de la discrimination dans un environnement sportif, tout comme dans n'importe quel autre environnement, n'est pas facile à faire. Tel est le cas parce que :

*« [...] they (discriminatory practices) are diffuse and masked by various types of rationalization or because they are justified through the relative autonomy of the sport system and its right to discretionary decisions for the sake of performance objectives. »* (Laberge et Girardin, 1992, p. 301).

Laberge (1986) souligne elle aussi que la discrimination est un sujet délicat à étudier. « *Le problème de la discrimination exercée envers les francophones constitue quant à lui un sujet beaucoup plus subtil, souvent occulté, ou même tabou dans certains contextes.* » (p.2.) Un peu plus loin, elle ajoute que « *La nature même du problème de la discrimination rend le phénomène difficile à identifier et à cerner.* » (pp. 2-3).

On a noté dans les différentes sphères d'activité sociales que les stéréotypes qui existent à l'endroit de certains groupes dominés peuvent également entrer en ligne de compte lorsque vient le moment d'accorder une promotion aux membres de ces groupes (Pettigrew, 1981, cité par Ragin, Mayer et Drass, 1984, p. 227). Dans le domaine sportif, la promotion pourrait être, par exemple, un athlète est retenu pour faire partie d'une équipe après avoir participé au camp de sélection.

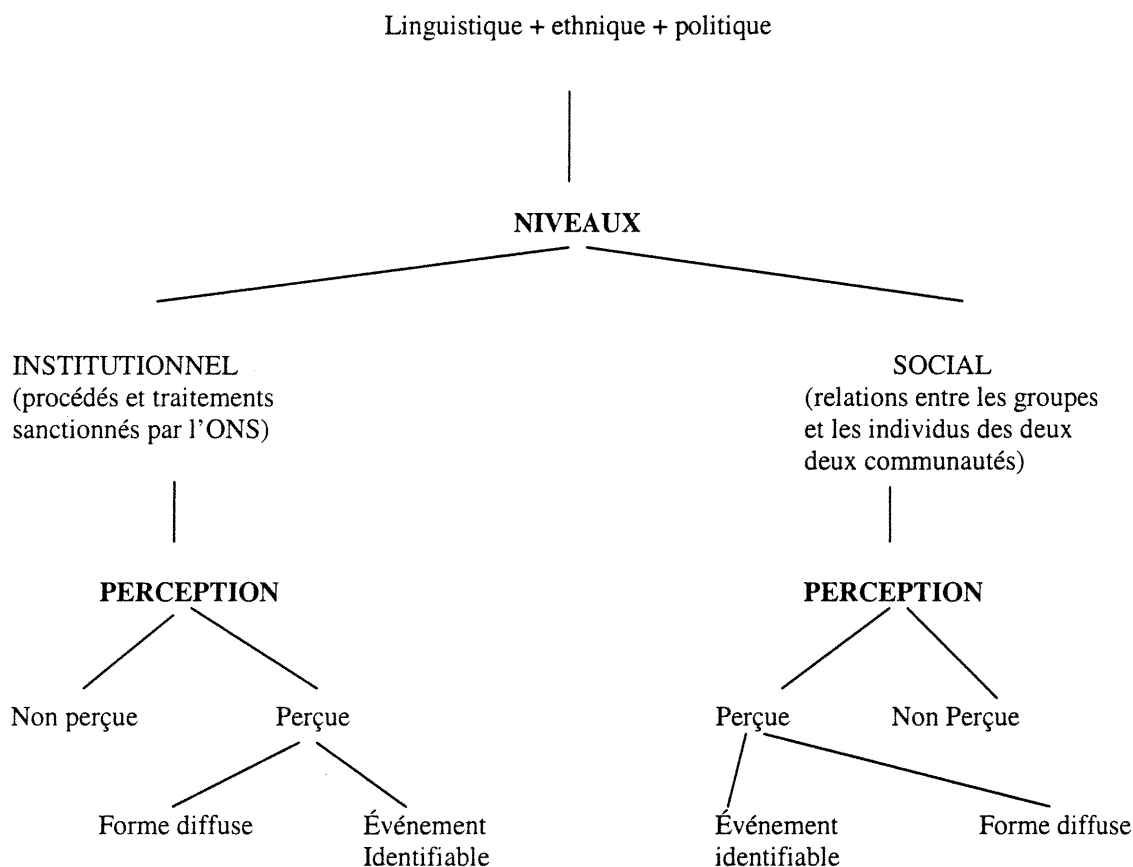
Les nombreux cas où il est difficile de distinguer les perceptions subjectives des faits objectifs rendent complexe et délicate la tâche du chercheur. Des analyses approfondies des problématiques ainsi que l'utilisation d'outils appropriés selon les cas, peuvent nous aider à mieux comprendre les dynamiques sociales en cause.

Laberge (1986, pp. 3-5) a identifié divers facteurs qui rendent difficile l'étude du problème.

- a- La difficulté de définir opérationnellement la discrimination.
- b- Le fait que la perception des événements vécus par les personnes discriminées peut être différente de la perception des autres acteurs impliqués dans le conflit.
- c- Le fait qu'il soit parfois difficile de démontrer que l'acte ou l'attitude discriminatoire est basé sur l'appartenance ethnique et non sur le résultat de conflits interpersonnels.
- d- Le fait que la discrimination soit souvent camouflée sous le couvert de diverses « *bonnes raisons* ».

Laberge (1986) a présenté dans le graphique suivant quelques uns des facteurs qui peuvent contribuer à rendre difficile l'étude du problème.

### Graphique 1 : Facteurs qui indiquent la difficulté d'étudier la discrimination



Graphique tiré de Laberge (1986), p.5.

Comme dans le domaine du sport, celui du loisir n'échappe pas à certains problèmes lors de la cueillette de données en matière de discrimination. À cet égard, Stodolska et Jackson (1998) qui se sont intéressés à la situation de la communauté polonaise d'Edmonton, ont fait savoir que :

*« First, the very issue of the ethnic discrimination appears to be quite sensitive and somewhat difficult to tackle using survey techniques, because respondents may be reluctant to disclose information that they find embarrassing. Secondly, reasons for the discrepancy may lie in the common understanding of ethnic discrimination. One may draw a parallel to the problem of sexual harassment – it is often difficult for an*

*individual to distinguish between acts that are unwelcome but lie within the bounds of socially acceptable behavior and those that constitute harassment per se. » (Stodolska et Jackson, 1998, pp. 37-38).*



### 3. Méthodologie utilisée pour la recension des écrits

#### Bases de données

La recherche d'articles pertinents a été effectuée principalement par l'utilisation de bases de données bibliographiques spécialisées en sport, *SportDISCUS*, et en sociologie, *Sociological Abstracts*. Un catalogue de monographies a également été consulté afin de recueillir le maximum d'information.

#### 3.1 *SportDISCUS*

La combinaison de mots clés retenus pour le repérage de documents pertinents était la suivante : « *(method\* and ethnic\*) and (discrimination or segregation or prejudice or differential treatment or exclusion or tension)*. » La troncature, le symbole « \* », des termes « *method* » et « *ethnic* » a permis d'élargir le cercle de recherche. Par exemple, le terme « *method* », en troncature, permet de repérer tous les mots qui contiennent ledit terme, ex : *method*, *methodology*, *methodological*, etc. Le terme « *ethnic* » étant moins restreint qu'un simple groupe racial ou linguistique, le résultat de recherche avait ainsi plus de chances de repérer les écrits relatifs aux méthodes de mesure. Seulement une dizaine d'écrits ont été répertoriés dans la base de donnée *SportDISCUS* et un seul s'est avéré pertinent.

Une seconde recherche dans *SportDISCUS* (1949 à juillet 2001) a également été effectuée en utilisant uniquement le terme « *stacking* ». Ce terme, qui est proprement lié aux traitements préjudiciables dans les sports d'équipe, a généré un résultat de 42 références dont 9 ont été conservées pour ce travail.

### 3.2 Sociological Abstracts

Dans cette autre base de données, la méthode de recherche s'est effectuée en utilisant la même combinaison de mots clés que dans *SportDISCUS*. Dans l'outil de recherche *Sociological Abstracts* de la période 1963-juin 2000, la combinaison « *(method\* and ethnic\*) and (discrimination or segregation or prejudice or differential treatment or exclusion or tension)* » a produit un résultat de 273 références. À la suite de ces trois recherches bibliographiques, une sélection basée sur les critères suivants a été faite. Pour être retenu, l'article devait s'appuyer sur une méthode scientifique, c'est-à-dire rigoureuse, présentée de manière explicite, qu'elle soit de nature qualitative ou quantitative. Après avoir éliminé les « doublons » et les textes non pertinents, 38 articles issus de la base *Sociological Abstracts* ont été retenus et analysés. À la suite de ces lectures, seulement deux textes ont été conservés.

### 3.3 Autres stratégies

Par la suite, les bibliographies des différents articles ont été examinées afin d'y repérer des écrits pertinents et satisfaisant les mêmes critères. Des documents ont ainsi été ajoutés à la liste des références issues des stratégies précédentes.

Un chercheur a également été contacté afin d'obtenir une copie d'un article qui était introuvable dans les bibliothèques universitaires de la région montréalaise. Enfin, les publications officielles ont été examinées, notamment celle du Commissariat aux langues officielles du gouvernement canadien.

Un catalogue de monographies a également été consulté. Le catalogue des bibliothèques de l'Université de Montréal (Atrium) n'a malheureusement pas donné les résultats escomptés. En fait, aucun ouvrage directement relié au sujet de ce mémoire n'a été trouvé dans le catalogue

Atrium. Cependant, certains livres ont été consultés à la suite à leur mention dans les bibliographies des articles préalablement examinés.

## 4. Résultats

### 4.1 Proportions démographiques

Une des méthodes les plus fréquemment utilisées pour vérifier l'existence de discrimination / préjudice envers un groupe ethnique est la comparaison des proportions des membres des groupes minoritaires dans un milieu donné, vis-à-vis la proportion qu'ils occupent dans l'ensemble de la population. Cette comparaison suppose que l'on devrait retrouver le même pourcentage de représentation du groupe ethnique dans la population que dans le sport étudié. S'il y a sous-représentation, les auteurs qui ont utilisé cet indicateur avancent l'hypothèse qu'il y a une barrière à l'entrée et éventuellement une forme de ségrégation.

Dans le contexte québécois il y a trois études similaires soit celles de Landry, Saint-Denis et Turgeon (1966), Landry, Boileau et Trempe (1972) et Boileau, Landry et Trempe (1978) qui se sont penchées sur le cas des Canadiens français. Les études ont traité de la présence des membres de ce groupe ethnique dans les équipes des Jeux olympiques (été et hiver), des Jeux de l'Empire (qui deviendront plus tard les Jeux du Commonwealth) et des Jeux panaméricains. À noter que les membres du groupe d'étude étaient classés selon le sport auquel ils étaient associés (individuel ou d'équipe), soit comme athlète ou officiel. Les années étudiées par les chercheurs sont de 1948 à 1964 (Landry et al., 1966), de 1908 à 1971 (Landry et al., 1972) et de 1908 à 1974 (Boileau et al., 1978). En comparant la proportion des membres de ce groupe à celle des Canadiens anglais, les auteurs décidaient s'il y avait ou non une situation défavorable envers les membres du groupe minoritaire.

Pour chacune de ces trois études, les chercheurs ont identifié les caractéristiques nécessaires pour identifier les représentants francophones. Landry et al., (1966) mentionnent la règle suivante pour faire partie du groupe des francophones : « *...athlète ou personnage officiel*

*francophone, toute personne de nom français et / ou de langue maternelle française qu'ils (les auteurs) ont pu identifier à l'aide de documents ou d'interviews.* » (Landry et al., 1966, tableau 2, p. 120).

Dans l'enquête de Boileau et al. (1978), les normes de sélection pour qu'un athlète soit considéré comme étant un francophone étaient les suivantes : « *Un représentant canadien français ou francophone est défini comme une personne de nom à consonance française et/ ou de langue maternelle française qui a pu être identifiée dans les rapports officiels.* » (Boileau et al., 1978, p. 146).

Pour leur part, Landry et al. (1972) ont défini comme suit l'échantillon des Canadiens français :

*« Nous ne considérons dans ce travail que la présence des athlètes francophones au sein des missions canadiennes aux Jeux olympiques, aux Jeux du Commonwealth et aux Jeux panaméricains. Nous entendons par « représentants » les participants, les entraîneurs et le personnel de soutien. Un représentant francophone est défini comme une personne de nom à consonance française et / ou de langue maternelle française qui a pu être identifiée à l'aide de documents ou d'interviews. »* (Landry et al., 1972, p. 82.)

Toujours selon Landry et al. (1972), la sous-représentation observée ne serait pas seulement due à un facteur de discrimination, mais également à un facteur culturel :

*« Nous passons ici sous silence le fait qu'il n'y a eu, jusqu'à maintenant, qu'une infime partie de représentants francophones dans les personnages officiels des délégations. Ce fait ne peut à notre avis que refléter, du moins en partie, la place qu'ont occupée dans le passé les Canadiens français dans les affaires des organismes nationaux de régie du sport amateur. Cet état de chose ne nous semble pas l'effet du hasard mais plutôt la conséquence de la situation particulière dans laquelle évolue la nation canadienne française d'une part, et de l'autre, la rançon d'un manque d'engagement qualitatif et quantitatif et d'une insuffisance de planification et d'enthousiasme collectifs en la cause du sport amateur à caractère international. »* (Landry et al., 1972, p. 88).

Marple (1975) a été le premier à s'intéresser à la situation des Canadiens français au hockey professionnel. Son étude s'est fondée sur :

« [...] *une connaissance des relations ethniques au Canada et sur une série d'hypothèses formulée dans la théorie générale sur les relations avec les groupes minoritaires avancées par Blalock (1967) et testées avec des données venant de sources secondaires.* » (Marple, 1975, p. 7).

Les critères de sélection choisis par Marple pour identifier l'appartenance ethnique des joueurs étaient les suivants : « *L'ethnicité du joueur a été déduite de la représentation phonétique de ces noms et surnom. On s'est servi du Hockey Registrar 1972-1973 du Sporting News pour vérifier le lieu de naissance de chaque joueur.* » (Marple, 1975, p. 10).

On peut bien sûr questionner la validité de ce critère compte tenu du fait que des noms de joueurs tels Pat Lafontaine (un anglophone) et Karl Dykhuis (un francophone) peuvent porter à confusion.

Afin de vérifier dans quelle mesure les joueurs francophones étaient ou non victimes de discrimination, Marple a élaboré sept hypothèses. Ces dernières visaient notamment la supériorité des joueurs francophones sur les anglophones en ce qui a trait au nombre de buts, aux passes, aux points, à la moyenne de buts alloués pour les gardiens, etc. La vérification de ses hypothèses a indiqué que les joueurs francophones étaient effectivement supérieurs à leurs collègues anglophones. Ces données font dire à l'auteur :

« *Me fondant sur les données secondaires qu'on trouve dans les statistiques officielles des ligues sur les joueurs de hockey professionnels, je crois qu'il existe toujours, dans cette activité athlétique, ce qu'on pourrait appeler une inégalité ethnique ou de la discrimination.* » (Marple, 1975, p. 13).

Rappelons-nous que cette étude a été la première à s'intéresser à la situation des francophones dans le hockey professionnel, ce qui pourrait peut-être expliquer pourquoi Marple est plus ou moins précis dans l'utilisation des termes reliés à la discrimination.

Toujours au hockey professionnel, Coulombe et Lavoie (1985), ont voulu vérifier s'il y avait une éventuelle discrimination envers les francophones en utilisant une comparaison. En premier lieu, les auteurs répliquent aux recherches de Boucher (1984). Afin de fonder leur argumentation, Coulombe et Lavoie avancent que « *l'existence de barrières à l'entrée impliquerait que les francophones doivent être meilleurs que les anglophones pour pouvoir se tailler une place dans la Ligue nationale* ». (Coulombe et Lavoie, 1985, p. 73).

L'objectif de l'étude était le suivant :

*« Nous avons voulu vérifier si, effectivement, la proportion de Québécois francophones repêchés par rapport aux Canadiens repêchés était plus élevée que la proportion de Québécois francophones jouant dans la LNH par rapport aux Canadiens jouant dans la LNH. »* (Coulombe et Lavoie, 1985, p. 84).

Pour y parvenir, les auteurs ont calculé le nombre de joueurs québécois francophones choisis lors des repêchages universels amateurs de 1969 à 1977. Mentionnons également qu'ils ont défini les joueurs québécois francophones à partir des noms et prénoms des hockeyeurs qui provenaient des équipes juniors québécoises (ceux qui étaient éligibles au repêchage).

Coulombe et Lavoie ont également noté que :

*« puisque la proportion des Franco-québécois repêchés (15%) est inférieure à la proportion des Franco-québécois dans la population canadienne (environ 22%), il nous faut supposer qu'il y a discrimination contre ceux-ci dès le repêchage. »* (Coulombe et Lavoie, 1985, p. 85).

Les chercheurs se sont servis d'une comparaison entre la proportion de francophones repêchés dans la LNH et la proportion de francophones l'ensemble de la population canadienne.

Sur la base de leur analyse de la représentation démographique des francophones au sein des équipes de la LNH, Coulombe et Lavoie infèrent qu'il y a de la discrimination :

*« Nos résultats statistiques suggèrent qu'il est plus difficile pour un francophone d'évoluer à une position où la productivité se mesure de façon subjective, comme c'est le cas pour le poste de défenseur. Seules les vedettes francophones réussiraient ainsi à se tailler une place à cette position au sein des équipes de la LNH. »* (Coulombe et Lavoie, 1985, p. 91).

L'étude des proportions peut également se faire à l'intérieur d'une même équipe sportive. Une des caractéristiques qui découle des traitements préjudiciables / discriminatoires envers les minorités est la proportion de joueurs issus du groupe minoritaire dans les équipes composées d'athlètes provenant du groupe ethnique majoritaire. Longley (2000) s'est intéressé à la sous représentation des Canadiens français (c'est le terme qu'il utilise pour définir les hockeyeurs nés au Québec et qui avaient un nom de famille d'origine française) dans les équipes canadiennes hors Québec de la Ligue Nationale de Hockey.

L'hypothèse que voulait tester l'auteur était de vérifier quelle serait la représentation des Canadiens français dans les équipes de la LNH si la discrimination n'existait pas :

*« If one assumes that in the absence of discrimination, French Canadians should be equally valuable to English Canadian franchises as to U.S.-based franchises, then the distribution of French Canadian players between English Canadian franchises and U.S.-based franchises should be consistent with the proportion of English Canadian teams in the league relative to U.S.-based teams. »* (Longley, 2000, p. 239).

Pour ce faire, le chercheur a calculé le nombre de matchs disputés en saison régulière dans la LNH par les joueurs canadiens français de 1943 à 1998. Par la suite, le chercheur a calculé le nombre de matchs joués par ces joueurs et entraîneurs canadiens français dans les équipes



canadiennes anglaises et américaines. Le but de cette démarche était de comparer la représentation des Canadiens français dans les équipes du Canada anglais et des États-Unis.

Pour la période de 1943 à 1998, les équipes canadiennes anglaises ont disputé 18,66 % des rencontres présentées en saison régulière dans la LNH. Cependant, les rencontres jouées par les Canadiens français (défenseurs et attaquants) dans ces mêmes équipes atteignaient 13,25 %, alors que s'il n'y avait pas eu de discrimination, ce taux aurait atteint lui aussi 18,66 %. En nombre de matchs, cela fait un manque à gagner de 3528 parties qui auraient dû être jouées par des joueurs canadiens français dans des équipes canadiennes hors Québec.

L'indicateur de discrimination dont s'est servi Longley est la comparaison avec la mesure étalon qui est la proportion de matchs joués par des équipes canadiennes hors Québec. Si cette proportion n'était pas la même pour le nombre de matchs disputé par des Canadiens français dans ces mêmes équipes, l'auteur pouvait donc parler de sous ou de sur-représentation.

Comme le mentionne Longley en conclusion :

*« The empirical analysis of this article shows that French Canadians have been underrepresented on English Canadian teams, relative to U.S.-based teams. This segregation of French Canadians would seem to imply that French Canadians are less valuable to English Canadian teams than to U.S.-based teams. »* (Longley, 2000, p. 252).

La compilation des données sur plusieurs années permet à l'auteur de tester d'autres hypothèses quant aux explications de cette situation :

*« The findings of this article raise the possibility that French-English tensions may be resulting in English Canadian teams discriminating against French Canadian players. This hypothesis is given further credence when it is found that the degree of underrepresentation of French Canadians is greater during those NHL seasons when sovereigntist political threats in Quebec are highest. Clearly, however, further research is needed before more definitive conclusions can be drawn. »* (Longley, 2000, p. 253).

Dans l'étude de Knopff (1986), l'auteur remet en question la validité de la méthode des proportions.

Comme Knopff l'explique :

*« The most common way of using statistics to prove intentional discrimination is to show that a group is underrepresented in a selected population as compared to its representation in the wider population from which the selection was made. If such underrepresentation is significant, it is held to be prima facie evidence of intentional discrimination in the selection process. »* (Knopff, 1986, p. 575).

L'intérêt serait plutôt de vérifier quelle pourrait être la cause de sous-représentation et non seulement de constater un manque d'équilibre entre des proportions. Comme le résume le chercheur, *« If proportional representation does not prove the absence of systemic barriers, it follows that underrepresentation does not prove their presence. »* (Knopff, 1986, p. 579).

Autrement dit, les proportions sont des indicateurs qui peuvent aider à mieux comprendre, mais ils ne sont pas suffisants. Selon Knopff, la représentation proportionnelle ne constitue pas une confirmation de l'hypothèse de discrimination.

#### 4.2 Perception de discrimination chez les gens interrogés

La perception de discrimination chez les gens interrogés constitue un autre indicateur pour mesurer la présence de préjudice / discrimination. C'est le cas de plusieurs études, notamment celles de Laberge 1986; Mercier, Novello et Dufort 1986 et du Commissariat aux langues officielles du Gouvernement du Canada, 2000, qui recueillent les données sous la forme de questionnaire ou sous la forme d'entrevue (Stodolska et Jackson, 1998).

Ce type de cueillette de données a l'avantage de faire référence directement à la réalité qui est vécue par les personnes interrogées. Comme l'indiquent Stodolska et Jackson (1998), les enquêtes qui utilisent les perceptions des sujets comme données doivent bien cibler leurs analyses : « *In our analysis we shall focus on respondent's perceptions and recollections of discrimination rather than on observations of its actual instances.* » (Stodolska et Jackson, 1998, p. 27). Il est donc primordial de garder en tête que l'on analyse des perceptions et non des faits.

Dans le contexte québécois, les études de Laberge (1986) et de Mercier, Novello et Dufort (1986) se sont respectivement intéressées à la situation des athlètes et des entraîneurs.

L'étude de Laberge (1986), commandée par la Direction du sport d'élite du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du gouvernement du Québec, avait pour but de « *vérifier si le fait d'être francophone a pu nuire aux athlètes québécois dans la réalisation de leur performance sportive.* » (Laberge, 1986, p. 1).

Cette enquête portait sur 88 athlètes québécois de haut niveau issus de 21 disciplines sportives. Les premiers éléments du questionnaire traitaient de la perception de la

discrimination telle qu'elle est vécue par les athlètes. L'auteure a par ailleurs reconnue au départ que cette perception pouvait être biaisée car la cause du traitement inégal pourrait éventuellement être soit l'appartenance à un groupe discriminé, soit un conflit de personnalité avec une personne en situation de pouvoir.

L'analyse des perceptions a été divisée en deux sections. La première était basée sur l'appartenance ethnique, le groupe des francophones dans ce cas-ci. La seconde était plus spécifique : l'unilinguisme anglophone des officiels, arbitres ou autorités sportives; les manifestations de rejet de la part du groupe ethnique dominant, les anglophones, ainsi que le non-respect des règlements ou critères lors des sélections (traitements préjudiciables).

Le critères de sélection des francophones était le suivant : « *nous avons défini comme « francophone » une personne qui répondait « oui » à la question : « Est-ce que le français est la langue que vous utilisez en général dans votre vécu quotidien ? » » (Laberge, 1986, p. 8.)*

L'étude de Mercier, Novello et Dufort (1986) utilisait des indicateurs semblables à ceux de l'étude de Laberge, mais les adaptait au contexte particulier des entraîneurs québécois. Une section du questionnaire, s'intéressait principalement aux expériences vécues par la population sondée. Par exemple, la question était : « *Vous souvenez-vous d'un événement (ou de plusieurs) qui s'est (se sont) produits (s) lors de sélections nationales et où vous avez senti que le fait d'être francophone nuisait à vos athlètes? » (Mercier et al., 1986, p. 5, Annexe A)*

De manière plus générale, l'objectif de cette étude était de : « *vérifier si le fait d'être francophone a pu nuire aux athlètes québécois de haut niveau dans la poursuite de leur*

*carrière sportive.* » (Mercier et al., 1986, p. 3). Un objectif presque identique à celui de Laberge (1986), sauf qu'il concernait la perception des entraîneurs.

Dans le cadre de cette recherche, Mercier et al. (1986) ont recueilli les réponses de 82 entraîneurs brevetés québécois. Tout comme dans l'étude de Laberge (1986), la première question concernait la langue d'usage du répondant dans son vécu quotidien afin de bien identifier le groupe d'appartenance linguistique.

Les entraîneurs qui ont participé au sondage ont mentionné que c'était lors des sélections des équipes nationales que leurs protégés faisaient davantage l'objet de discrimination. Cette donnée va dans le même sens que celle obtenue dans l'étude de Laberge (1986) : « *En se référant à une étude menée auprès des athlètes eux-mêmes (février 1986), l'on remarque la même prédominance (voir section 3.8). On peut peut-être avancer que l'enjeu des sélections nationales accentue cette situation.* » (Mercier et al., 1986, p. 13.)

Dans un contexte plus large, les enquêteurs du Commissariat aux langues officielles du Gouvernement du Canada (2000) ont eux aussi utilisé la perception des athlètes francophones et anglophones lors de leur enquête *Les langues officielles dans le système sportif canadien*. Le but de cette enquête était « *d'examiner le bien fondé d'allégations selon lesquelles les athlètes francophones ne pouvaient développer pleinement leur talent dans le cadre des programmes en place.* » (Commissariat aux langues officielles du Gouvernement du Canada, 2000, *Les langues officielles dans le système sportif canadien* vol. no. 1p. i)

Le critère utilisé dans le sondage pour départager les francophones et les anglophones était simple. À la question 1 du questionnaire, on demandait aux athlètes : « *La Loi sur les langues*

officielles *déclare que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada. À laquelle des deux langues officielles vous identifiez-vous spontanément (peu importe votre origine ethnique)?* » (Commissariat aux langues officielles du Gouvernement du Canada, 2000, Réponses au questionnaire, Volume 2, Sondage des athlètes – Compilation des réponses, p. 4).

Le nombre d'athlètes brevetés qui ont répondu au questionnaire se chiffre à 225. De ce nombre, 107 s'identifiaient comme anglophones et 118 comme francophones. Le groupe des anglophones était composé de 44% d'hommes et de 56% de femmes. On retrouvait exactement les mêmes proportions chez les francophones.

Même si cette étude ne s'attarde pas spécifiquement à la question des proportions démographiques, les auteurs soulignent tout de même que « *les francophones sont moins bien représentés parmi les athlètes brevetés (18 %) que dans la population générale (24,6 %).* » (Commissariat aux langues officielles du Gouvernement du Canada, 2000, Réponses au questionnaire, Volume 2, Sondage des athlètes – Compilation des réponses, p. 2)

Mentionnons que d'autres intervenants de la sphère sportive canadienne ont été rencontrés dans le cadre de cette étude. Les chercheurs du CLO ont notamment interrogé des membres du personnel de Sport Canada, des gens du milieu universitaire, des représentants de Sports-Québec, ainsi que des représentants de cinq organismes multisports et de dix organismes nationaux de sport. Les informations obtenues lors de ces rencontres avaient pour but d'éclairer les auteurs et non d'être compilées comme telles pour des fins d'analyses qualitatives ou quantitatives.

Stodolska et Jackson (1998) se sont intéressés à la situation des Canadiens d'origine polonaise dans le monde du loisir. À la suite des témoignages recueillis sur l'expérience de préjudice / discrimination vécue par les immigrants polonais de la région d'Edmonton (Alberta), Stodolska et Jackson ont noté comment le comportement des gens de ce groupe ethnique pouvait être affecté en matière de loisir. Leur étude avait pour but : « *to establish pattern of discrimination characteristic to white ethnic minorities and to explore possible explanations for the apparent differences in such patterns between ethnic as opposed to racial groups.* » (Stodolska et Jackson, 1998, p. 27).

Afin de répondre à cet objectif, Stodolska et Jackson ont fait passer des entrevues semi-dirigées à 13 membres de la communauté polonaise d'Edmonton. L'objectif de ces entrevues était « *to provide insight into the lives of recent immigrants, and – among other issues – to assess the extent of their experiences, with and perceived effects of, discrimination.* » (Stodolska et Jackson, 1998, p. 28). L'âge des personnes interrogées variait entre 16 et 50 ans (moyenne de 32 ans) dont la moyenne d'années vécues au Canada était de près de neuf (9) ans. Les chercheurs ont ensuite recueilli des données quantitatives à l'aide d'un questionnaire postal anonyme. Un total de 168 hommes et de 96 femmes ont complété le questionnaire.

Les chercheurs s'y sont pris de la façon suivante pour établir une liste de répondants potentiels : 500 questionnaires ont été distribués par la poste à une première génération d'immigrants polonais. Cette liste a été établie à partir du bottin téléphonique de la ville d'Edmonton. Tous les individus ciblés ont été contactés par les chercheurs afin de vérifier si leur ascendance ethnique était bien polonaise. Ceux dont la candidature ne répondaient pas à ce critère n'étaient pas retenus.

L'indicateur de discrimination utilisé par les chercheurs est surtout palpable dans les choix de réponse présentés aux répondants. Par exemple, dans le tableau 2 (p. 37), Stodolska et Jackson demandent aux répondants s'ils ont déjà perçu de la discrimination dans différents milieux, publics ou privés. Les choix offerts étaient « *Jamais* », « *Une fois* », « *Occasionnellement* », « *Souvent* » et « *Très souvent* ».



### 4.3 Écarts salariaux

Les écarts salariaux à compétence égale ont également été utilisés comme indicateur de discrimination ethnique.

Dans l'étude quantitative *Salary discrimination in the National Hockey League : The effect of team location*, Longley (1995) s'est particulièrement intéressé à la discrimination salariale qui pourrait affecter les joueurs francophones de la Ligue Nationale de Hockey (LNH). L'originalité de la contribution de ce spécialiste en économie est qu'elle tient compte de l'endroit où évoluent les francophones (dans ce cas-ci, les joueurs qui ont un nom de famille francophone et qui sont nés au Québec). Une attention particulière a été accordée aux francophones qui évoluent au sein des équipes canadiennes hors Québec.

Les données recueillies par le chercheur proviennent de l'édition du journal *The Sporting News* du 12 février 1990, dans lequel on retrouvait la liste des salaires de 250 joueurs de la LNH pour la saison 1989-1990.

Avant d'enchaîner avec l'hypothèse principale, l'auteur fait mention des faiblesses des recherches antérieures (Lavoie, 1989 ; Lavoie et Grenier, 1992). Une de ces faiblesses est qu'elles n'ont pas pris en considération l'endroit où étaient basés les différents clubs de la LNH. Longley prend bien soin d'analyser séparément les francophones qui jouent au Canada anglais. Par exemple, il souligne qu'on pourrait présumer que les joueurs francophones qui jouent pour les deux équipes québécoises (les Canadiens de Montréal et les défunts Nordiques de Québec) ne seraient pas victimes de traitements préjudiciables / discriminatoires. Comme l'explique Longley pour justifier sa méthode :

*« Since these two team employ a disproportionate number of French Canadians, a lack of discrimination in this situation may statistically obscure any possible discriminatory*

*treatment against French Canadians playing elsewhere in the League.* » (Longley, 1995, p. 414).

L'hypothèse de Longley est la suivante :

*« French Canadians playing for teams based in English Canada may face an additional barrier. Because of the historic tensions between English Canadians and French Canadians, media and fans of English Canadian-based teams may hold particular systemic biases or personal prejudices against French Canadians ; biases or prejudices that they do not necessarily hold against European players. »* (Longley, 1995, p. 414).

Afin de vérifier l'hypothèse, le chercheur a utilisé un modèle rigoureux pour confirmer ou non s'il y a des inéquités salariales selon l'origine ethnique des joueurs et la situation géographique de leur club de hockey. L'analyse commence avec un modèle de base de détermination salariale auquel il ajoutera par la suite la variable de l'endroit où le joueur évolue.

*« In other words, players with equal performance levels would have equal MRPs (la performance individuelle du joueur), regardless of which team they played for »* (Longley, 1995, p. 415). Les résultats ont indiqué que des écarts statistiquement significatifs ressortent seulement dans le cas des Canadiens français qui évoluaient au sein des équipes basées au Canada anglais.

En guise de conclusion, l'auteur avance que : *« These results provide quite strong evidence that teams based in English Canada discriminate against French Canadian players »* (Longley, 1995, p. 417).

#### 4.4 Présence de stéréotypes

Certains auteurs ont ciblé les préjugés ou stéréotypes comme indicateurs de traitements préjudiciables / discriminatoires. En fait, ces auteurs abordent un aspect qui peut représenter une des causes des traitements préjudiciables : les gens ayant des préjugés envers certains groupes sont susceptibles d'adopter des comportements différentiels envers ces groupes.

Pour Turner (1986), ces comportements différentiels peuvent avoir pour effet de stigmatiser le groupe ethnique visé, le rendant ainsi plus facilement identifiable et davantage susceptible d'être l'objet d'autres formes de discrimination :

*« In turn, discrimination and negative stereotyping through stigmatizing beliefs sustain the identifiability of an ethnic population which makes them easier targets for further discrimination and stereotyping. At the same time, these processes perpetuate economic differentiation [...] »* (Turner, 1986, p. 417).

Les études qui se sont penchées sur la présence de stéréotypes comme indicateur de discrimination ont tenté de déterminer quelles sont les caractéristiques physiques et mentales jugées nécessaires pour jouer à des positions spécifiques. Johnson (1988), Hallinan (1991), Melnick (1996) ainsi que Melnick et Thomson (1996) ont utilisé cette méthode, plus particulièrement auprès des entraîneurs. L'hypothèse était que les entraîneurs sélectionnaient les joueurs selon des caractéristiques mentales et physiques pour les diriger vers des positions centrales (celles qui ont un fort impact sur l'issue d'un match) ou non centrales (celles qui ont un faible impact sur l'issue d'un match). Les chercheurs ont par la suite examiné s'il y avait une relation entre les positions (centrales et non centrales) et l'origine ethnique.

Même si les entraîneurs sont souvent les personnes les mieux placées pour juger quelles sont les caractéristiques nécessaires pour une position bien précise, il peut arriver que leur

jugement soit biaisé par des idées préconçues ou des préjugés. C'est ce sur quoi Johnson (1988) s'est penché dans son étude.

L'auteur a élaboré des fiches descriptives de joueurs de baseball et de football fictifs âgés de 14 ans. Sur ces fiches, on retrouvait les informations suivantes : la taille, le poids, les habiletés (technique, habiletés à lancer) et des caractéristiques psychosociales (contrôle émotif, facilité à entraîner l'athlète, etc.). Parmi les autres caractéristiques, on retrouvait également la race (blanche ou noire) du joueur.

Les fiches ont été soumises à un groupe de 311 entraîneurs qui devaient déterminer à quelles positions ils verraient évoluer les joueurs, selon le sport qu'ils pratiquaient. De ce nombre, 90 entraîneurs de football et 49 de baseball ont retourné le questionnaire par la poste.

En réalité, les entraîneurs ne savaient pas que les joueurs qu'ils devaient évaluer n'existaient pas réellement. L'objectif de l'auteur était de vérifier dans quelle mesure la race / ethnie de ces joueurs fictifs pouvait influencer la décision des entraîneurs de classer les joueurs à des positions centrales.

L'utilisation de cette méthode de recherche a donné des résultats intéressants. Comme l'indique Johnson (1988) :

*« This technique provides a promising method for controlling variables and testing hypotheses regarding the stacking phenomenon in football and baseball. It also provides a rigorous test because a biased respondent must ignore information contradictory to the racial stereotypes in order to make an « incorrect » assignment. »*  
(Johnson, 1988, p. 276)

En effet, cette méthodologie revêt un caractère très original en plus d'être une mesure objective et rigoureuse de réalités subjectives.

Une autre étude ayant exploité cette méthodologie est celle de Hallinan (1991) sur les aborigènes dans la Ligue australienne de rugby. En plus d'avoir demandé par questionnaire aux entraîneurs (n = 42) quelles étaient les caractéristiques souhaitables pour chaque position en rugby, Hallinan a vérifié quels joueurs étaient bel et bien d'origine aborigène dans le rugby australien. Pour identifier l'origine ethnique des joueurs aborigènes, l'auteur a obtenu des listes de joueurs qui provenaient du National Aborigines' Day Observance Committee australien ainsi que de la direction du Département des affaires aborigènes du Gouvernement australien. Hallinan a demandé aux joueurs listés s'ils se considéraient comme aborigène. Si ce n'était pas le cas, les joueurs n'étaient pas considérés dans son étude. Hallinan conclut son étude en avançant « *l'hypothèse anglocentrique* » à savoir que les pays colonisés par la Grande Bretagne présenteraient des inégalités structurelles qui engendreraient de la discrimination :

*« The countries involved in documented studies have a strong anglo heritage as well as histories of structural inequalities resulting in discrimination for certain populations [...] The quest of the British Empire to « civilize » and « enlighten » (Thornton, 1959) entangled imperialism with racism since the populations « over which Britain's « creative force » was to extend were largely of the lower races » (Curtin, 1966, 51).*

*Thus, the utility of the term « anglocentric » is very apt for sport sociologists particularly when it postulates the international circumstances in which positional segregation is likely. (sic) To this end, it is this authors's prediction that positional segregation will be found in « anglocized » societies such as Australia, New Zealand, Canada, the U.S.A., South Africa, and, that will be evident in team sports for women as well as men. » (Hallinan, 1991, 76-77)*

Si l'on compare cette étude, qui a été la première à proposer « *l'hypothèse anglocentrique* », avec les autres qui ont suivies, ces dernières ne sont pas aussi rigoureuses dans le choix des indicateurs des membres des groupes minoritaires.

Melnick et Thomson (1996) se sont penchés sur la discrimination que subirait le groupe des Maoris qui évoluent dans la ligue néo-zélandaise de rugby. Pour ce faire, les auteurs ont

effectué un sondage auprès des entraîneurs des équipes provinciales de la saison 1992. Les entraîneurs devaient identifier, au meilleur de leur connaissance 1- La race / ethnicité des joueurs listés dans le questionnaire, 2- les caractéristiques cognitives / mentales, personnelles / sociales et physiques / motrices requises selon les différentes positions sur le terrain, ainsi que 3- l'importance des diverses positions dans l'issue d'un match.

Le croisement des données relatives aux positions réelles des joueurs de la ligue, les données relatives à l'origine ethnique telle que perçue par les entraîneurs ainsi que les données relatives à l'importance des positions a permis aux auteurs de confirmer l'existence de stéréotypes en regard des Maoris et de ségrégation par rapport aux positions importantes en comparaison avec les positions non importantes.

Conscients des zones nébuleuses qui entourent le concept de « *race* », Melnick et Thomson avancent en conclusion que ce concept aura de moins en moins sa place avec les années à venir et que les mesures se feront à partir de variables différentes.

*« For New Zealand researchers, race is of little use because « the interchange of genes makes racial boundaries a nonsense » (Spoonley 1990, p.83). Clearly, the preference is for differentiating groups on the basis of their cultural traditions, beliefs, symbols, and behaviors rather than their skin color (McDonald 1976; Pool 1963). Further contributing to the dismissal of race as a categorizing variable is the considerable amount of interracial marriage that has taken place in New Zealand over the last century. The fact is, racial distinctions have become so blurred among New Zealanders, that the categories of white, Maori, and Pacific Islander have lost much if not all of their biological meaning. On this point Slatter (1970) predicted several years ago that « there is little doubt that in the 21<sup>st</sup> century the New Zealander will be a product of mixed race. Polynesian and European, and all distinctions of Maori and Pakeha will have disappeared. (p.169) » (Melnick et Thomson, 1996, p. 149).*

Melnick (1996) a repris la même méthodologie dans une étude sur les joueuses de netball. Dans cette étude, 27 entraîneurs qui ont mené leur équipe au championnat national de 1992 ont été contactés par le chercheur.

Le Canada étant une société avec un fort héritage anglais, des études auprès de groupes minoritaires canadiens (francophones, autochtones, etc.) pourraient être réalisées dans ce cadre socio-historique afin de déterminer si l'hypothèse anglocentrique peut expliquer les relations actuelles dans le sport.

#### 4.5 Stacking et la mesure de la performance sportive

Souvent, les positions auxquelles sont reléguées les minorités ethniques sont moins importantes (appelées également positions non centrales ou qui ont moins d'impact sur l'issue du match) et requièrent moins d'habiletés tactiques et davantage de qualités physiques. Dans un milieu sportif, ce phénomène s'appelle le stacking, qui a déjà été défini en introduction.

Gonzalez (1996) situe comme suit l'origine du concept :

« (It) was first developed by Loy and McElvogue (1970). Their classic study, which combines Blalock's (1962) proposition that « there will be less discrimination where performance of independent task is largely involved » (Loy & McElvogue, 1970, p.7) with Gruzky's (1963) concept of spatial location within the formal structure of organizations, hypothesizes that « racial segregation in team sports is positively related to centrality » (Loy & McElvogue, 1970, p.7). The theory implies that minorities are assigned to playing positions on the basis of what they are, not what they have achieved. » (Gonzalez, 1996, p. 134).

Les premières études qui ont traité du stacking se sont surtout intéressées à la situation des groupes raciaux dans les différents circuits sportifs professionnels aux États-Unis (National Football League (NFL), National Basketball Association (NBA), Major League Baseball (MLB)). En ce qui concerne le contexte américain, « [...] *sport sociologists generally regard stacking in this country (United States) as a consequence of U.S. racial and ethnic stratification patterns (Dougherty (1976), Edwards, (1973), Eitzen et Yetman (1977).* » (Margolis et Piliavin, 1999, p. 17).

Dans leur texte *Race / Ethnicity and relative centrality of playing position in team sport*, Curtis et Loy (1978b) ont fait une recension des premières études nord-américaines sur la question, lesquelles remonteraient jusqu'aux années 1950.



Avec le temps, la thèse du stacking a pris de l'ampleur et s'est diversifiée. En Amérique du Nord, une des voies empruntées par les études est celle de la construction sociale de la discrimination (Chu et Seagrave, 1983 ; Curtis et Loy, 1978a et 1978b ; Dougherty, 1976 ; Edwards, 1973 ; Eitzen et Sanford, 1975 ; Loy et McElvogue, 1970 ; McPherson, 1975 ; Phillips, 1976 ; Yetman et Eitzen, 1972 cités dans Maguire, 1988, p. 258).

Dans le présent mémoire, le groupe social visé est le groupe des francophones qui pratiquent leur sport dans un milieu majoritairement anglophone. Toutefois, dans le cas particulier du stacking, nous rendrons compte des études effectuées auprès d'autres groupes ethniques car elles proposent des hypothèses et des méthodologies différentes de celles utilisées dans le contexte nord-américain.

Lavoie s'est particulièrement intéressé au cas des joueurs francophones qui évoluent dans la Ligue National de Hockey (LNH).

Lavoie, Grenier et Coulombe (1987) et Lavoie (1989) ont étudié le phénomène de la discrimination chez les joueurs de hockey francophones dans la LNH.

Selon Lavoie et al. (1987), il y aurait trois types de discrimination : la discrimination salariale (à productivité égale, salaire inégal), la ségrégation ou stacking (certaines positions dans les sports d'équipe sont systématiquement assignées à des membres d'un certain groupe) ainsi que la discrimination à l'entrée (seuls les éléments les plus productifs du groupe discriminé sont conservés).

Afin de classer les joueurs francophones, Lavoie et al. (1987) ont utilisé leurs connaissances personnelles du hockey. Cependant, les chercheurs ont vérifié leurs informations en se servant des critères suivants :

« [...] *the problem was to determine whether a player with a French surname but who was born and had played outside Quebec was a French Canadian. Players in that category were defined to be French Canadians if it was possible to establish that their mother tongue was French. There were also a few players with English surnames but with French mother tongue who were defined as French Canadians. Canadians whose surnames indicated an ethnic origin other than English or French were assigned to the English or French group on the basis of the language that they or their ancestors had adopted.* » (Lavoie et al., 1987, pp. 409-410).

Avec l'aide du *NHL Official Guide and Record Book* 1983-84 et 1984-85, les auteurs ont compilé plusieurs données. Parmi celles-ci, on retrouve notamment les caractéristiques individuelles (caractéristiques physiques, choix au repêchage, nombre de parties jouées, etc.), les statistiques des saisons 1983-84 et 1984-85 (moyenne de buts par matchs, moyenne de points par matchs, moyenne de tir au but par matchs, nombre de buts marqués en avantage numérique, la fiche des plus et des moins ainsi que les buts marqués en désavantage numérique).

Dans une étude ultérieure, Lavoie (1989) avance quatre hypothèses (*theses* est le terme utilisé dans l'article en anglais) qui ont fait l'objet de diverses études et qui pourraient expliquer le stacking observé chez les francophones. Mentionnons que Lavoie n'énumère pas quels sont les critères utilisés pour qualifier un joueur de Canadien français.

La première hypothèse est celle du style de jeu. Les francophones seraient trop orientés vers l'attaque, éviteraient de se battre et manqueraient d'éthique du travail. La deuxième hypothèse est celle du salaire discrétionnaire. Selon cette idée, seuls les meilleurs francophones

évolueraient dans la LNH et ces derniers seraient payés plus cher que leurs collègues anglophones.

La troisième hypothèse est reliée à la langue. Elle se fonde sur l'idée que les équipes anglophones qui décident d'engager des joueurs francophones qui parlent plus ou moins bien l'anglais feraient face à des coûts supplémentaires. Ces coûts en argent, temps et capital humain, seraient présents dans le bilinguisme du personnel de l'équipe, du temps requis pour les traductions ou pour les erreurs d'interprétation par exemple. Autrement dit, plus de ressources seraient nécessaires pour atteindre un même niveau de performance. On parle donc d'un investissement linguistique supplémentaire, comparativement à un joueur anglophone.

Ces trois premières hypothèses expliqueraient pourquoi les équipes anglophones de la LNH engagent moins de joueurs francophones.

Enfin, la quatrième hypothèse est celle de la discrimination, celle qui apparaît comme la plus réaliste aux yeux de l'auteur. Elle serait soutenue par le fait que les joueurs francophones sont jugés par des dépisteurs du bureau central de la LNH, lesquels sont majoritairement des anglophones unilingues. En se basant sur des études antérieures (Marple (1975), Tremblay (1984), Coulombe et Lavoie (1985), Lavoie et al. (1987)), Lavoie affirme :

*« The NHL central scouting bureau is composed mainly of unilingual English Canadians. To these bureaucrats of the NHL, Quebec seems far and foreign. Their prejudices are carried across the border and influence the decisions of team managements with respect to the universal amateur draft and the cuts of teams during training camps. »* (Lavoie, 1989, p. 28)

Pour vérifier son hypothèse ethno-linguistique, l'auteur utilise les statistiques des joueurs (avants, défenseurs et gardiens de but) et fait des comparaisons entre les Canadiens anglais, les Canadiens français, les Américains et les Européens. Les indicateurs utilisés par Lavoie,

qui ont déjà servi dans la vérification de ses trois premières hypothèses, et sur lesquelles il se base pour vérifier la quatrième sont :

- le taux de participation et la supériorité de performance des francophones (par positions) de 1972 à 1980 (exception des saisons de 1980-81 à 1982-83).
- le nombre et la proportion des joueurs de hockey dans la LNH selon leur origine ethnique (1984)
- la moyenne d'âge d'entrée dans la LNH selon leur position et leur origine ethnique (1977-78 et 1983-84).
- la moyenne de points par matchs en carrière (1983-84).
- le rang de sélection des joueurs lors du repêchage de la LNH selon leur origine (1983-84).
- La moyenne des choix au repêchage et des points par matchs en carrière pour les joueurs des équipes de Montréal et Québec, selon la position et l'origine ethnique (1983-84).

En dernière partie, Lavoie complète le tour de la question en traitant de la discrimination salariale. En utilisant les indicateurs mentionnés ci-dessus, l'auteur en arrive à la conclusion suivante : « *This means that Francophones and Anglophones are not paid according to the same criteria, or, more precisely in the present instance, the weight attached to these criteria differs depending on the language group considered.* » (Lavoie, 1989, p. 32). Un peu plus loin, le chercheur prend également le temps de mentionner que « *This does not mean that Francophones necessarily suffer from this differential treatment.* » (Lavoie, 1989, p. 32). Cette dernière phrase veut mettre en lumière que malgré les résultats concluants de ses analyses, l'auteur reconnaît qu'ils ne constituent pas une preuve irréfutable de traitement différentiel.

Gonzalez (1996) a étudié le stacking dans les ligues de baseball majeur. L'auteure de *The stacking of Latinos in Major League Baseball: A forgotten minority?* s'est intéressée aux positions sur le terrain (centrales, périphériques et non centrales) entre les années 1950 et 1992. L'analyse basée sur des données historiques de son étude représente sans doute un aspect intéressant car elle permet de constater l'évolution du phénomène du stacking chez les

Latinos-américains. La situation neutre (i.e. lorsqu'il y a absence de stacking), serait que les huit positions soient représentées de manière égale chez les joueurs Latinos. Les résultats indiquent plutôt que les joueurs Latinos-américains se retrouvent aux positions centrales qui sont celles d'arrêt-court et de deuxième but. Ces positions exigent des qualités athlétiques de haut niveau, ce qui voudrait dire qu'en défensive, jouer à ces deux positions est valorisé.

Afin de bien définir l'appartenance au groupe des Latinos, l'auteure a utilisé le critère suivant :

*« 1- A player was considered a Latino if he is « from North and Central America (such as Mexico, Guatemala, Nicaragua, El Salvador), South America (such as Argentina, Brazil, Uruguay), and the Spanish-speaking Caribbean (such as Puerto Rico, Dominican Republic, Cuba). The term also includes Chicanos (Mexican Americans). The term LATINO refers to a shared cultural heritage (Black, Native American, and Spanish), a history of colonization by Spain, and a common language (Spanish) » (Lapchick et Benedict, 1993, p. 23). » (Gonzalez, 1996, pp.137-138).*

L'analyse des données, comme l'indique l'auteure, s'est faite selon le modèle du stacking et du concept de la centralité dans l'ordre suivant :

*« 1- For every year, every player was identified by position and ethnicity.*

*2- The totals and percentages of Latino and non-Latino players were calculated by year, both by position and for the overall population of players.*

*3- The totals and percentage of Latino and non-Latino players were calculated comparing the core, peripheral, and noncentral categories.*

*4- Finally, the information was used to make analyses, interpret possible patterns, and draw conclusions. » (Gonzalez, 1996, pp.138-139).*

À la suite de l'analyse des résultats, l'auteure compare le pourcentage des joueurs Latinos selon les positions avec celui qui devrait être en vigueur si la répartition des joueurs était faite de manière égale dans les diverses positions sur le terrain.

Margolis et Piliavin (1999) ont utilisé une analyse de type multivarié pour ré-examiner la ségrégation par positionnement des joueurs des ligues majeures de baseball (Major League Baseball, (MLB)) à la saison 1992.

Pour ce faire, deux hypothèses ont été retenues par les auteurs :

*« Hypothesis 1 : Consistent with previous research, players will be distributed to positions non-randomly with respect to racial-ethnic group membership, with white players overrepresented in central positions, Latino players overrepresented in semi-peripheral positions, and African-american players overrepresented in peripheral positions.*

*Hypothesis 2 : Physical characteristics and skills will be related to position played. »* (Margolis et Piliavin, 1999, p. 19).

Avant d'être considérés comme candidat potentiel pour l'étude, les joueurs devaient avoir pris part à un minimum de 40 rencontres (durant la saison 1992), avoir 150 « at-bats » (présences au bâton qui comptent pour la moyenne au bâton), ou bien avoir 200 présences au bâton (incluant des résultats de ballons sacrifices, buts sur balle, atteint par un lancer, etc.). Les chercheurs ont ensuite classé les joueurs selon leur race. Cette sélection a été faite à partir de la série de cartes de baseball *Topps* 1992 et du livre *The Great American Stat Book*. Voici donc les critères de sélection raciale :

*« 1- An African-American player was operationnally defined in this study as one with a relatively dark complexion and a non-Spanish surname, who was neither born in nor currently resided in a Spanish-speaking country.*

*2- In this study, a player was identified as Latino, first, if he had a Spanish surname and was either born in a Spanish-speaking country or currently resided in one ; or second, if the player was born in the U.S. but had a Spanish surname, and his picture led the researchers to believe that he was Latino.*

*3- Players not classified as either African-american or Latino by these criteria were assigned the residual category of white. There were no obviously Asian or Asian-American players in 1992. »* (Margolis et Piliavin, 1999, p. 21).

À partir des résultats obtenus auprès des 325 joueurs recensés, les chercheurs ont retenu certaines variables indépendantes qu'ils ont justifiées comme suit :

- 1- Taille : Différentes positions exigent différentes caractéristiques physiques. Par exemple, il est avantageux pour un joueur de premier but d'être plus grand afin d'attraper plus rapidement les relais qui lui sont lancés lorsque l'on tente de retirer un joueur adverse.
- 2- Poids : Des positions centrales comme le deuxième but ou l'arrêt-court exigent de la flexibilité et de la rapidité. Un surplus de poids pourrait nuire à un joueur qui occupe cette position.
- 3- La puissance : La puissance permet de mesurer l'habileté du joueur à frapper des coups de plus d'un but. Cette caractéristique est primordiale pour une équipe qui aspire à la victoire. Qualité d'autant plus importante, les entraîneurs vont même la privilégier au détriment des qualités défensives du joueur.
- 4- L'*Ajustement Fielding Range* : L'AFR permet de mesurer les habiletés défensives du joueur de façon spécifique selon chaque position sur le terrain.
- 5- Les habiletés ou le *Standardized Ajusted Fielding Range* : Cette mesure permet de mesurer les habiletés des joueurs, peu importe leur position, en standardisant les scores des positions. L'*Ajustement Fielding Range* et le *Standardized Fielding Range* sont repris de *The Great American Stat Book* (pp. 243-254).
- 6- La vitesse : Certaines positions sur le terrain demandent plus de vitesse que d'autres. Par exemple, le poste de voltigeur est une position où la vitesse est très importante.
- 7- L'âge : L'âge avancé peut affecter les habiletés de certains joueurs.

Grâce à ces variables et les statistiques des joueurs de la saison 1992, les auteurs ont pu mesurer quelles étaient les qualités requises, selon les positions sur le terrain. Margolis et Piliavin ont également noté à quel endroit les joueurs issus des groupes des afro-américains et des latinos-américains évoluaient sur le terrain.

Une conclusion récurrente dans le domaine du stacking est l'existence d'une part d'incertitude. Lavoie et Leonard (1994) tentent de démontrer la thèse de l'incertitude de la discrimination.

« *The objectives of this paper are twofold. First, we want to bring forth further historical evidence on the topic of stacking in baseball and relate it to performance differentials between whites and blacks. Second, we introduce and test an explanation of the structure of stacking that has been generally neglected in previous studies. This overlooked explanation of positional segregation is called the uncertainty thesis of discrimination (Lavoie, 1989b, p.165) » (Lavoie et Leonard, 1994, p.141)*

À quoi renvoie cette incertitude ? Il s'agit de l'observation à l'effet que plus il est difficile de noter et de mesurer une performance sportive, plus les notions de subjectivité et de facteurs moins importants entreront en ligne de compte lors d'un processus de sélection d'athlètes en vue de former une équipe sportive. Ce genre de situation se produirait plus souvent lors des camps de sélection, là où les enjeux sont plus élevés.

Afin de vérifier la thèse de l'incertitude, les auteurs examinent l'évolution de la situation des joueurs de race noire dans les Ligues Majeures de Baseball. Les principaux indicateurs utilisés étaient le taux de participation selon les positions sur le terrain, la moyenne au bâton selon les positions des joueurs en défensive, ainsi que la comparaison de la moyenne au bâton (toujours selon la position en défensive) à celle des joueurs de race blanche.

Un peu plus loin, les auteurs avancent que le stacking peut être interprété comme étant une façon de hausser les standards à l'entrée envers les noirs. La conséquence de cette situation serait que seuls les noirs les plus talentueux accéderaient au baseball majeur. Les joueurs blancs, qui ne feraient pas face aux barrières à l'entrée comme leurs collègues noirs, auraient donc un accès plus facile au circuit professionnel. Lavoie et Leonard, reprennent ici une idée avancée par Phillips (1991) « *This is what Phillips (1991, p.165) called marginality, or others call (sic) the « unequal opportunity for equal ability » hypothesis. » (Lavoie et Leonard, 1994, pp. 145-146).*



Par ailleurs, Leonard et Phillips (1997) ont fait une critique des méthodes de calcul utilisées par certains auteurs qui se sont penchés sur le stacking. Leonard et Phillips estiment erronée la façon de classer les joueurs des différents groupes raciaux en fonction de leur position sur le terrain : « *Because the conceptualization of stacking clearly identifies race as the independent variable and position as the dependent variable, the totals within the race categories should be used as the base for the percentage.* » (Leonard et Phillips, 1997, p.287).

Comme le mentionnent les auteurs en conclusion, il reste encore un peu de peaufinement à faire dans les interprétations des données recueillies dans ce domaine d'étude :

*« In sum, there is a tradition of sociological sort analysis that, arguably, may be misleading. Clearly if one wants to know how race affects another social phenomenon, then it must be the independent variable in the analysis. There is a need for some revamping. In this research note, we have identified the « faux pas » and its interpretation implications. In short, the « problem » does not stem from a « misconceptualization » but from a methodological error. »* (Leonard et Phillips, 1997, p.288)

## 5. Conclusion

L'objectif de cette recension des écrits était de dresser un portrait des travaux qui se sont penchés sur l'identification et la mesure de traitements préjudiciables / discriminatoires dans un contexte sportif et plus particulièrement de recenser les critères utilisés par les auteurs pour vérifier l'existence de préjudices envers un groupe ethnique donné.

Comme nous avons pu le constater, l'identification et la mesure des traitements préjudiciables comporte plusieurs aspects qu'il faut prendre en considération. Par exemple, bien que de nombreuses études aient été faites dans le domaine du stacking, on ne retrouve pas de méthodes de recherche communes à tous ces travaux. Qui plus est, les critères de sélection pour un même groupe minoritaire dans des travaux différents ne sont pas toujours les mêmes.

Malgré ce problème, la contribution du présent travail est d'avoir regroupé les critères des études du domaine en cinq catégories d'indicateurs : les proportions démographiques, la perception de préjudice / discrimination chez les gens interrogés, les écarts salariaux, la présence de stéréotypes ainsi que le stacking / mesure de la performance sportive.

Même si cette recension des écrits ne portait pas spécifiquement sur les conclusions des études, la lecture des nombreux articles a permis de constater qu'aucun des indicateurs pris isolément ne semblait satisfaisant pour en arriver à des démonstrations concluantes et irréfutables.

Avec la croissance du phénomène de mondialisation, on peut se demander si l'appartenance des gens à un groupe ethnique quelconque tendra à s'effriter. Pour certains auteurs (Maguire, 1999), par contre, la mondialisation aurait plutôt comme conséquence de susciter un regain de

l'affirmation des minorités ethniques. Les chercheurs devront bien cibler les caractéristiques d'appartenance des membres du groupe qu'ils étudient s'ils veulent s'assurer que leurs travaux représentent le plus fidèlement possible la réalité.

## Références

- Allport, G. (1954). *The Nature of Prejudice*. Cambridge, Mass. : Addison Wesley.
- Baldus, D. et Cole, J. (1977). Quantitative proof of intentional discrimination. *Evaluation Quarterly*, **1**, 53-85.
- Blalock, H. M. (1962). Occupational discrimination : Some theoretical propositions. *Social Problems*, **9**, 24-247.
- Blalock, H. M.(1967). *Toward a theory of minority group relatives*, New York: Wiley
- Boileau, R., Landry, F. et Trempe, Y. (1978). Les Canadiens français et les grands jeux internationaux (1908-1974). dans R. Gruneau et Y. Albinson, (éds.), *Canadian Sport : Sociological Perspectives*, Don Mills, Ontario : Addison-Wesley, 141-169.
- Boucher, M. (1984). Les Canadiens français dans la ligue nationale de hockey : une analyse statistique. *L'Actualité Économique*, **60**, 308-325.
- Chu, D. et Segrave, J. (1983). Leadership recruitment and ethnic stratification in basketball. *Journal of Sport and Social Issues*, **5**, 13-22.
- Commissariat aux langues officielles (2000). *Les langues officielles dans le système sportif canadien*. Volumes 1 et 2. Coordinatrice : Mary Lee Bragg, Gouvernement du Canada, Ottawa.
- Coulombe, S. et Lavoie, M. (1985). Les francophones dans la Ligue Nationale de Hockey : une analyse économique de la discrimination. *L'Actualité économique*, **61**, 73-92.
- Curtin, P. D. (1966). « Scientific » racism and the British theory of empire. *Journal of Historical Society of Nigeria*, **2**, 40-51.
- Curtis, J. et Loy, J. (1978a). Positional segregation in professional baseball : Replications, trend data and critical observation. *International Review of Sport Sociology*, **4**, 5-21.
- Curtis, J. et Loy, J. (1978b). Race / Ethnicity and relative centrality of playing positions in team sports. *Exercise and Sport Sciences Reviews*, **6**, 285-313.

- Dictionnaire de sociologie Le Robert / Seuil*, (1999).
- Dougherty, J. (1976). Race and sport : A follow-up study. *Sport Sociology Bulletin*, **5**, 1-12.
- Edwards, H. (1973). *Sociology of sport*, Homewood, IL : Dorsey.
- Eitzen, D. Stanley et Sanford, D. (1975). The segregation of blacks by playing position in football : Accident or design ? *Social Science Quarterly*, **5**, 948-959.
- Eitzen, D. S., et Yetman, N. R. (1977). Immune from racism ? *Civil Rights Digest*, **9**, 3-13.
- Feagin, J. R. (1981). Documenting and measuring race and sex discrimination. *Civil Rights Research Review*, **9**, 1-9.
- Foster, P. (1993). Some problems in establishing equality of treatment in multi-ethnic schools. *British Journal of Sociology*, **44**, 519-535.
- Gillette, G. (1993). *The Great American baseball stat book 1993*. New York : HarperCollins.
- Gonzalez, G. L. (1996). The stacking of Latinos in Major League Baseball : A forgotten minority ? *Journal of Sport and Social Issues*, **22**, 1996, 134-160.
- Grusky, O. (1963). The effects of formal structure on managerial recruitment : A study of baseball organizations. *Sociometry*, **26**, 345-353.
- Hallinan, C. J. (1991). Aborigines and positional segregation in Australian Rugby League. *International Review for the Sociology of Sport*, **26**, 69-81
- Jary, D. et Jary, J. (1995). *Collins Dictionary of Sociology – Second edition*, Glasgow : Harper Collins Publishers.
- Johnson, N. R. (1988). A methodology for studying stacking in football and baseball : A preliminary note. *Sociology of Sport Journal*, **5**, 270-277.
- Knopff, R. (1986). On proving discrimination : Statistical methods and unfolding policy logics. *Canadian Public Policy – Analyse de Politiques*, **12**, 573-583.

- Laberge, S. (1986). *Rapport de l'enquête sur le « fait français » réalisée auprès des athlètes*. Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de l'activité physique et du sport, Gouvernement du Québec.
- Laberge, S. et Girardin, Y. (1992). Questioning the inference of ethnic differences in achievement values from types of sport participation : A commentary on White and Curtis. *Sociology of Sport Journal*, **9**, 295-306.
- Landry, F., Boileau, R. et Trempe, Y. (1972). Les Canadiens français et les grands jeux internationaux. *Mouvement*, **7**, 81-92.
- Landry, F., Saint-Denis, C. et Turgeon, C. (1966). Le Canada français et les grands jeux internationaux. *Mouvement*, **1**, 115-129.
- Lapchick, R. E. et Benedict, J. R. (1993). *1993 racial report card*. Boston : Northeastern University, Center for the Study of Sport in Society.
- Lavoie, M. (1989). Stacking, performance differentials, and salary discrimination in professional ice hockey: A survey of the evidence. *Sociology of Sport Journal*, **6**, 17-35.
- Lavoie, M. (1989b). The « economic » hypothesis of positional segregation : Some further comments. *Sociology of Sport Journal*, **6**, 163-166.
- Lavoie, M. et Grenier, G. (1992). Discrimination and salary determination in the National Hockey League : 1977 and 1988 compared. Dans G. Scully (ed.), *Advances in the Economics of Sport Volume I*, Greenwich, CT : JAI Press.
- Lavoie, M., Grenier, G. et Coulombe, S. (1987). Discrimination and performance differentials in the National Hockey League. *Canadian Public Policy – Analyse de Politiques*, **13**, 407-422.
- Lavoie, M. et Leonard, W. M. (1994). In search of an alternative explanation of stacking in baseball : The uncertainty hypothesis. *Sociology of Sport Journal*, **11**, 140-154.

- Leonard, W. M. et Phillips, J. (1997). The cause and effect rule for percentaging tables : An overdue statistical correction for « stacking » studies. *Sociology of Sport Journal*, **14**, 283-289.
- Longley, N. (1995). Salary discrimination in the National Hockey League : The effect of team location. *Canadian Public Policy – Analyse de Politiques*, **21**, 413-422.
- Longley, N. (2000). The underrepresentation of French Canadians on English Canadian NHL teams. *Journal of Sports Economics*, **1**, 236-256.
- Loy, J. W. et McElvogue, J. F. (1970). Racial discrimination in American sport. *International Review of Sport Sociology*, **5**, 5-24.
- Maguire, J. A. (1988). Race and position assignment in English soccer : A preliminary analysis of ethnicity and sport in Britain. *Sociology of Sport Journal*, **5**, 257-269.
- Maguire, J. A. (1999). *Global sport. Identities, societies, civilisations*. Cambridge, UK : Polity Press
- Margolis, B. et Piliavin, J. A. (1999). « Stacking » in Major League Baseball : A multivariate analysis. *Sociology of Sport Journal*, **16**, 16-34.
- Marple, D. (1975). Analyse de la discrimination que subissent les Canadiens français au hockey professionnel. *Mouvement*, **10**, 7-13.
- McDonald, G. (1976). The categorie *Maori* and *Pakeha* as defined by research workers and by self report. *New Zealand Journal of Educational Studies*, **11**, 37-49.
- McPherson, B. (1975). The segregation by playing position in sport hypothesis. *Social Science Quarterly*, **5**, 960-966.
- Melnick, M. J. (1996). Maori women and positional segregation in New Zealand netball : Another test for the anglocentric hypothesis. *Sociology of Sport Journal*, **13**, 259-273.

- Melnick, M. J. et Thomson, R. W. (1996). The Maori people and positional segregation in New-Zeland rugby football : A test of the anglocentric hypothesis. *International Review for the Sociology of Sport*, **31**, 139-154
- Mercier, D., Novello, M. et Dufort, R. (1986). *Rapport de l'enquête sur le « fait français » réalisée auprès des entraîneurs*. Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de l'activité physique et du sport, Gouvernement du Québec.
- Pettigrew, T. F. (1981). Extending the stereotype concept. Dans D.L. Hamilton (ed.) *Cognitive Processes in Stereotyping and Inter-group Behavior*. (pp. 303-331) Hillside, NJ : Erlbaum,.
- Pettigrew, T. F. et Taylor, M. C. (2000) dans *Encyclopedia of Sociology*, 2<sup>nd</sup> edition, **1**, 688-695, Macmillan Reference, New York.
- Phillips, J. (1976). Towards an explanation of racial variations in top-level sports participation. *International Review of Sport Sociology*, **13**, 39-55.
- Phillips, J. (1991). The integration of central positions in baseball : The black shortstop. *Sociology of Sport Journal*, **8**, 163-167.
- Pool, I. (1963). When is a Maori a « Maori » ? *The Journal of the Polynesian Society*, **72**, 206-210.
- Ragin, C., Mayers, S. et Drass, K. (1984). Assessing discrimination : a Boolean approach. *American Sociological Review*, **49**, 221-234.
- Slatter, G. (1970). *On the Ball : The Centennial Book of New Zealand Rugby*. Christchurch, NZ : Whitcombe & Tombs Limited.
- Spoonley, P. (1990). Racism and ethnicity. Dans P. Spoonley, D. Pearson & I. Shirley (eds.), *New Zealand society : A sociological introduction*. (pp. 82-97).Palmerston North, NZ : Dunmore Press.



- Stodolska, M. et Jackson, E. (1998). Discrimination in leisure and work experienced by a white ethnic minority group. *Journal of Leisure Research*, **30**, 23-46.
- Taylor, M. C. et Pettigrew, T. F. (2000) dans *Encyclopedia of Sociology*, 2<sup>nd</sup> edition, **3**, 2242-2248, New York : Macmillan Reference.
- Thornton, A. P. (1959). *The emperial idea and its enemies*. London : Macmillan.
- Tremblay, R. (1984). Un témoignage. Dans M. Amyot (Ed.), *Les activités socio-économiques et le français au Québec*, **1**, (pp. 212-213). Québec, Éditeur officiel du Québec.
- Turner, J. H. (1986). Toward a unified theory of ethnic antagonism: A preliminary synthesis of three macro models. *Sociological Forum*, **1**, 403-427.
- Yetman, N. et Eitzen, S. (1972). Black Americans in sports : Unequal opportunities for equal ability. *Civil Rights Digest*, **5**, 20-34.

**PARTIE 2 : RAPPORT DE SONDAGE**

**LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES  
RELATIONS ENTRE LES FÉDÉRATIONS CANADIENNES ET  
QUÉBÉCOISES DE SPORT ET LOISIR**

**PARTIE 2 : RAPPORT DE SONDAGE**

**LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES  
RELATIONS ENTRE LES FÉDÉRATIONS CANADIENNES ET  
QUÉBÉCOISES DE SPORT ET LOISIR**

**La situation de la langue française  
dans les relations  
entre les fédérations canadiennes et québécoises  
de sport et de loisir**

Rapport présenté par

Mathieu Laberge, B. Sc.

et

Suzanne Laberge, Ph. D.

Département de kinésiologie

Université de Montréal

à la

Direction du sport et de l'activité physique

Secrétariat au loisir et au sport

Gouvernement du Québec

Février 2001

### ***Remerciements***

Nous tenons à remercier tous les répondants des fédérations sportives et de loisir qui ont bien voulu nous accorder de leur temps pour répondre à ce sondage. Nous aimerions également remercier Martin Beaudet pour sa précieuse collaboration dans le traitement informatique des données, Vincent Cormier pour sa collaboration dans la vérification des données et Alexandre Dumas pour ses commentaires sur les versions préliminaires de ce rapport.

*Cette étude a reçu un soutien financier de la Direction du sport et de l'activité physique, Secrétariat au loisir et au sport, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.*

---

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
Remerciements.....	i
Table des matières.....	ii
Liste des tableaux.....	iii
Liste des graphiques.....	v
1. Introduction.....	1
2. La méthodologie.....	3
2.1 Le questionnaire.....	3
2.2 L'échantillon.....	4
2.3 L'analyse.....	6
3. Les résultats.....	
3.1 La perception générale.....	7
3.2 Les communications.....	8
3.3 La participation des francophones aux activités de l'association canadienne.....	12
3.4 L'utilisation du français dans les structures décisionnelles de l'association canadienne.....	16
3.5 L'utilisation du français dans les activités organisées par l'association canadienne.....	17
3.6 L'utilisation du français dans le site Internet de l'association canadienne.....	19
3.7 Conflits entre des athlètes francophones et l'association canadienne.....	21
4. Synthèse et conclusion.....	24
Références.....	29
Annexe 1 : Questionnaire du sondage du R.O.N.L.Q. (1983).....	31
Annexe 2 : Questionnaire du sondage 2000.....	35

**Liste des tableaux**

	Page
Tableau 1 : Perception d'un problème quant à l'utilisation du français .....	7
Tableau 2 : L'utilisation du français dans les communications écrites.....	8
Tableau 3 : L'utilisation du français dans les communications verbales.....	9
Tableau 4 : La qualité du français dans la traduction des documents écrits.....	10
Tableau 5 : La justesse de la traduction des documents écrits .....	10
Tableau 6 : L'efficacité du service de traduction des documents écrits .....	11
Tableau 7 : Participation des francophones à la conception de l'information .....	13
Tableau 8 : Participation des francophones à l'évolution de la discipline .....	13
Tableau 9 : Présence des francophones au sein de l'exécutif de l'association canadienne .....	14
Tableau 10 : Pourcentage de francophones au sein de l'exécutif de l'association canadienne .....	14
Tableau 11 : Nombre moyen de francophones et de membres au sein de l'exécutif.....	15
Tableau 12 : L'utilisation du français dans les structures décisionnelles .....	16
Tableau 13 : La disponibilité d'un service d'interprétation simultanée .....	17
Tableau 14 : L'utilisation du français dans les activités canadiennes tenues au Québec .....	18
Tableau 15 : L'utilisation du français dans les activités canadiennes tenues à l'extérieur du Québec .....	18
Tableau 16 : L'utilisation du français dans les travaux de révision de la réglementation ...	19
Tableau 17 : L'importance du français dans le site Internet de la fédération canadienne..	20
Tableau 18 : La qualité du français dans le site Internet de la fédération canadienne .....	20
Tableau 19 : La mise à jour de l'information en français dans le site Internet de la fédération canadienne .....	20
Tableau 20 : La consultation du site Internet de la fédération canadienne.....	21
Tableau 21 : Plaintes d'athlètes francophones relativement à un traitement inégal .....	22
Tableau 22 : Conflits entre des athlètes francophones et la fédération canadienne.....	22
Tableau 23 : Causes de conflits entre des athlètes francophones et la fédération canadienne .....	23
Tableau 24 : Relation entre la présence de francophones au sein de l'exécutif de l'association et l'attestation de conflits entre des membres francophones et l'association canadienne .....	23
Tableau 25 : Perception de préjudice envers les athlètes francophones.....	24

**Liste des graphiques**

Page

Graphique 1 : Perception d'un problème quant à l'utilisation du français.....	7
Graphique 2 : L'utilisation du français dans les communications écrites.....	8
Graphique 3 : L'utilisation du français dans les communications verbales.....	9
Graphique 4 : L'efficacité du service de traduction des documents écrits.....	11
Graphique 5 : Pourcentage de francophones au sein de l'exécutif de l'association canadienne .....	15

Note : Dans le présent rapport, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes, et ce, dans le seul but d'alléger le texte.



## 1. INTRODUCTION

En mai 2000, la Direction de l'activité physique et du sport du Secrétariat au loisir et au sport du ministère de la Santé et des Services sociaux du gouvernement du Québec nous confiait le mandat de réaliser un sondage sur la situation du français dans les relations entre les fédérations de sport et de loisir du Québec et du Canada. Le but de cette étude était de dresser un portrait de la situation actuelle telle que vécue par les principaux intervenants des fédérations sportives et des organismes de loisir du Québec et d'évaluer dans quelle mesure et en quel sens cette situation a changé depuis 1983, date où fut effectué un premier sondage par le Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec (R.O.N.L.Q.).

Les associations sportives canadiennes qui régissent les programmes de développement des athlètes amateurs sont des organismes non gouvernementaux qui ne sont pas assujettis à la *Loi sur les langues officielles*. Toutefois, le gouvernement fédéral octroie des fonds aux associations dans le cadre d'accords de contribution administrés par Sport Canada, une direction générale du secteur «Identité canadienne» du ministère du Patrimoine canadien; cette direction relève également du Secrétariat d'État au sport amateur. En vertu de ces accords, les associations s'engagent à offrir aux athlètes des services dans les deux langues officielles. Étant donné que les fédérations québécoises constituent le relais entre les fédérations canadiennes et les athlètes, on est en droit de s'attendre à ce qu'elles reçoivent les services dans les deux langues officielles. Or, les lacunes dans l'utilisation du français peuvent avoir des effets préjudiciables sur la carrière des athlètes francophones, comme l'ont montré plusieurs études (entre autres, Commissaire aux langues officielles, 2000; S. Laberge, 1986; et Mercier, Novello et Dufort, 1986). Il convient de rappeler ici brièvement les principales études qui se sont penchées sur la problématique de l'utilisation du français dans le sport amateur et qui en ponctuent la trame historique.

En avril 1982, le Commissaire aux langues officielles, Monsieur Max Yalden, dépose un rapport intitulé *Vérification linguistique. Direction générale de la Condition physique et du Sport amateur, Secrétariat d'État*. La principale constatation du rapport est la suivante : «À notre avis, il est tout simplement inacceptable que l'argent des contribuables serve à soutenir de telles associations nationales, si elles n'offrent pas un service acceptable dans les deux langues officielles».

En janvier 1983, Monsieur Ray Perrault, ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, présente un rapport sur les services en français offerts par son entité politique et formule la recommandation suivante : «Améliorer le service au public dans les deux langues

officielles en particulier par la présence de francophones aux postes permanents» (cité dans le Rapport du R.O.N.L.Q., 1983, p.2).

Au Québec, en novembre 1982, le secteur sport du R.O.N.L.Q. met en lumière les lacunes en ce qui a trait aux services offerts en français dans les organismes canadiens de sport et propose au R.O.N.L.Q. la formation d'un comité *ad hoc* ayant le mandat d'étudier la question. Le 20 janvier 1983 le R.O.N.L.Q. forme le groupe de travail qui procède à un sondage auprès des organismes de sport et de loisir. Les principaux énoncés qui fondaient la démarche du R.O.N.L.Q. étaient les suivants : «(1) les athlètes francophones et les associations sportives francophones ont droit à des services en français, (2) la participation des francophones en sport amateur au Canada est réduite en raison du faible usage du français, (3) la présence des francophones sur la scène sportive canadienne est nécessaire pour en conserver le caractère national, (4) des frais sont assumés par des organismes québécois pour pallier à l'insuffisance de services offerts aux francophones, (5) la présence de francophones est essentielle au maintien du caractère canadien des organismes nationaux, (6) la présence des francophones sur la scène canadienne facilite l'apport canadien aux événements internationaux» (R.O.N.L.Q., 1983, p. 1). Le sondage du R.O.N.L.Q. (1983) avait obtenu un taux de réponse de 75,4 %, soit 43 disciplines répondantes sur les 57 visées par le sondage. Le Groupe de travail du R.O.N.L.Q. concluait : «À la lumière des réponses fournies par les principaux intervenants québécois dans le monde du sport amateur, il ressort que le défi de l'intégration du fait français dans les organismes nationaux de sport reste encore à relever.» (Communiqué de presse du R.O.N.L.Q., 2 mai 1983, p. 3). Les résultats du sondage de 1983 servent d'axe comparatif à la présente étude; nos résultats seront donc présentés en faisant ressortir leurs différences ou similarités.

En novembre 1988, suite à des discussions entre des représentants du Gouvernement fédéral et des ministres provinciaux responsables du sport, un comité consultatif fédéral-provincial *ad hoc* sur l'égalité linguistique d'accès aux services en sports est mis sur pied. Son mandat était de «déterminer s'il existe, dans le système sportif canadien, des barrières systémiques de nature linguistique qui privent les athlètes, entraîneurs et autres membres d'une participation complète», et «d'identifier des mesures pour assurer l'égalité d'accès aux services en sports» (1990, p.2). Le comité s'est également penché sur des plaintes pour cause de discrimination provenant d'athlètes et d'entraîneurs québécois lors des sélections visant à constituer les équipes nationales. Les analyses du comité l'ont amené à conclure qu'il existe des obstacles systémiques limitant l'égalité d'accès aux services en sports pour les

francophones. En vue d'éliminer ces barrières, le comité formule 18 recommandations parmi lesquelles se trouvent les suivantes : que tous les documents des organismes nationaux de sport qui sont subventionnés, en partie ou en totalité, soient publiés simultanément dans les deux langues officielles; qu'une politique sur l'égalité d'accès aux services en sports soit conçue par Sport Canada et que les organismes nationaux de sport développent et mettent en œuvre des plans d'action à cet effet; et que les organismes nationaux de sport publient en même temps, et dans les deux langues officielles, leurs critères de sélection pour les équipes nationales et les critères de sélection relativement à leur programme de soutien financier.

À l'automne 1999, la Commissaire aux langues officielles, Madame Dyane Adam, entreprend une étude sur «Les langues officielles dans le système sportif canadien». Cette étude porte plus précisément sur «les chances qu'ont les athlètes canadiens d'atteindre les plus hauts échelons de leur sport dans la langue officielle de leur choix» (Communiqué de presse du 14 juin 2000). L'étude a comporté plusieurs volets, notamment l'examen de documents pertinents du système sportif, des entrevues auprès de membres du personnel de Sport Canada, auprès de membres du milieu universitaire ayant effectué des recherches sur le sport au Canada ainsi qu'auprès d'intervenants et d'athlètes de centres multisports, de même que des entrevues et un sondage postal auprès des athlètes recevant une aide financière directe du gouvernement canadien. Une des constatations de l'étude est à l'effet que : «La plupart des organismes nationaux de sport n'ont pas de politique claire en matière de langues officielles et n'ont pas de ressources administratives ou financières adéquates pour offrir leurs programmes dans les deux langues officielles, notamment des services de traduction adéquats». Au terme de l'étude, la commissaire formule 16 recommandations qui s'adressent à Sport Canada car, dans le vaste réseau du système sportif, seule cette instance gouvernementale est assujettie à la *Loi sur les langues officielles*. Toutefois, la Commissaire affirme en communiqué de presse que «tout organisme sportif qui se qualifie de national devrait être en mesure d'offrir un niveau adéquat de service dans les deux langues officielles».

La présente étude constitue un complément aux travaux de la Commissaire aux langues officielles, l'utilisation du français dans les relations entre les fédérations québécoises et canadiennes n'ayant pas fait l'objet d'une attention particulière.

## **2. MÉTHODOLOGIE**

### **2.1 Le questionnaire**

En vue d'assurer une certaine validité à la comparaison de notre étude avec celle du R.O.N.L.Q. de 1983, nous avons repris leur questionnaire (cf. Annexe 1), et ce, en dépit des

faiblesses qu'il comportait. En effet, quelques questions nous paraissaient ambiguës ou floues, certaines catégories de réponse étaient relativement inadéquates (v.g. l'option «jamais» est trop catégorique; «rarement ou jamais» aurait été préférable) et certains termes inappropriés (v.g. «usage du français»). Les questions et les catégories de réponse ont toutefois été conservées telles quelles afin de pouvoir comparer les résultats et apprécier l'évolution de la situation.

Par ailleurs, nous avons jugé opportun d'ajouter cinq questions sur l'utilisation du français dans les sites Internet des fédérations canadiennes, ainsi que quatre questions sur l'existence éventuelle de conflits entre les athlètes et la fédération canadienne à laquelle ils sont affiliés. Le questionnaire abordait donc les thèmes suivants (cf. Annexe 2) :

- La perception générale quant à l'utilisation du français par l'association canadienne;
- L'évaluation de l'utilisation du français dans les communications verbales et écrites;
- L'utilisation du français dans la structure décisionnelle de l'association canadienne;
- L'utilisation du français dans les activités et services de l'association canadienne;
- L'utilisation du français dans le site Internet de l'association canadienne;
- L'existence éventuelle de conflits entre des athlètes francophones et l'association canadienne.

## **2.2 L'échantillon**

En collaboration avec le responsable de la recherche à la Direction du sport et de l'activité physique, M. Guy Thibault, nous avons dressé une liste des fédérations sportives à contacter; le principal critère de sélection étant que la fédération ait un équivalent canadien; cinquante-quatre fédérations sportives ont ainsi été retenues. Afin de rendre les données comparables au sondage de 1983, nous avons également ciblé des fédérations de loisir. La liste des fédérations ciblées a été établie en collaboration avec M. Daniel Caron du Conseil québécois du loisir; sept fédérations ou organismes ont été retenus. Au total, 41 des 54 fédérations de sport ont pu être rejointes et ont répondu au sondage, soit un taux de réponse de 76 %. En ce qui a trait aux organismes de loisir, six des sept ont pu être rejointes, soit un taux de réponse de 86 %. Les vacances de la saison estivale ont pu affecter à la baisse le taux de réponse, certaines fédérations de sports d'hiver ne maintenant pas de permanence durant cette période. L'échantillon est composé des fédérations ou organismes suivants :

---

### **Fédérations sportives**

Association de taekwondo du Québec	Fédération québécoise de boxe olympique
Baseball-Québec	Féd. québécoise de canoë-kayak d'eau-vive
Curling-Québec	Fédération québécoise de canoë-kayak de vitesse
Fédération Auto-Québec	Fédération québécoise de handball olympique
Fédération d'escrime du Québec	Fédération québécoise de ski nautique
Fédération d'haltérophilie du Québec	Fédération québécoise de soccer-football
Fédération de crosse du Québec	Fédération québécoise de tennis
Fédération de basketball du Québec	Fédération québécoise de tennis de table
Fédération de gymnastique du Québec	Fédération québécoise de tir
Féd. de nage synchronisée du Québec	Fédération québécoise des sports cyclistes
Fédération de natation du Québec	Fédération québécoise du sport étudiant
Fédération de patinage artistique du Québec	Fédération sportive de ringuette
Fédération de patinage de vitesse du Québec	Football-Québec
Fédération de plongeon amateur du Québec	Hockey-Québec
Fédération de rugby du Québec	Judo-Québec
Fédération de voile du Québec	Ski-Québec-secteur ski alpin
Fédération de volleyball du Québec	Ski Québec- secteur ski de fond
Fédération de water-polo du Québec	Ski-Québec- secteur surf des neiges
Fédération équestres du Québec	Softball-Québec
Fédération québécoise d'athlétisme	Triathlon-Québec
Fédération québécoise d'aviron	

### **Fédérations et organismes de loisirs**

Conseil de développement du loisir scientifique	Fédération québécoise de la montagne
Conseil québécois du loisir	Guides et scouts du Québec
Fédération québécoise des échecs	Tourisme Jeunesse

Cet échantillon est passablement comparable à celui de 1983 car 28 des 47 fédérations<sup>1</sup> faisaient partie de l'échantillon de 1983. Il s'avérait impossible d'avoir le même échantillon car 10 des 43 fédérations composant l'échantillon de 1983 n'existent plus maintenant; par ailleurs de nouvelles fédérations ont été créées suite à l'apparition de nouveaux sports et il nous paraissait important de connaître leur situation en regard de la problématique. Il n'y a pas de raison de croire que les différences entre les échantillons entraînent un biais, dans un sens ou dans l'autre, pouvant limiter la validité de la comparaison.

Le sondage a été réalisé en personne auprès de 36 fédérations et par téléphone auprès des 11 autres, et ce, de juin à août 2000. Ce mode de collecte des données présentait plusieurs avantages : il permettait de préciser les questions lorsque nécessaire, de recueillir des commentaires explicatifs approfondissant la problématique (une section spécifique en fin d'entrevue) et d'assurer un taux de réponse plus élevé qu'un sondage postal. Le répondant de l'organisme contacté devait satisfaire les deux critères suivants :

- Occuper un poste permanent ou bénévole au sein de la fédération québécoise (par ex. : directeur technique, directeur général, directeur du développement);
- Être actif au sein de cet organisme depuis au moins cinq ans. Nous avons opté pour une période de cinq ans afin d'assurer que le répondant ait vécu les expériences d'au moins un cycle olympique.

Si le premier répondant rejoint ne satisfaisait pas ces deux critères, son prédécesseur était contacté. Une telle situation ne s'est présentée qu'une fois; le prédécesseur du premier répondant a par ailleurs largement satisfaisait les deux critères de sélection et il a été suffisamment en mesure d'apprécier la situation actuelle même s'il ne travaillait plus à la fédération.

### **2.3 L'analyse**

L'analyse des données du sondage a consisté essentiellement en une compilation des fréquences en pourcentage et à une comparaison avec les résultats du sondage du R.O.N.L.Q. de 1983. En raison du caractère restreint de l'échantillon (inférieur à 100), les pourcentages ont été arrondis; les totaux peuvent donc varier de 99 % à 101 %. Nous n'avons pas effectué de tests statistiques pour vérifier s'il y avait des écarts statistiquement

---

<sup>1</sup> Pour la suite du rapport, nous allons utiliser le terme «fédération» pour désigner tant les associations de loisir que les fédérations sportives ayant répondu au sondage.

significatifs entre les résultats de 1983 et ceux de 2000 en raison de la petitesse des deux échantillons.

### 3. Résultats

#### 3.1 La perception générale

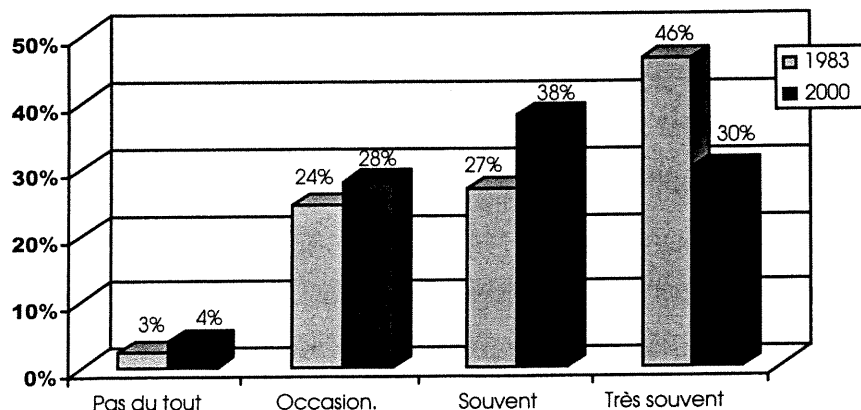
La première question visait à connaître la perception générale en matière d'utilisation du français par l'organisme canadien d'affiliation (cf. Tableau 1 et Graphique 1). Plus de deux répondants sur trois (68 %) indiquent que leur organisme éprouve *fréquemment (souvent + très souvent)* des problèmes quant à l'utilisation du français par l'organisme canadien auquel il est affilié. On ne note pas d'amélioration substantielle par rapport aux résultats de 1983 alors que 73 % des répondants affirmaient éprouver fréquemment des difficultés. On remarque cependant une certaine amélioration dans le fait que le pourcentage de fédérations *ayant très fréquemment des problèmes* est passé de 46 à 30. Enfin, il est à noter que seulement 4 % des répondants affirment ne pas avoir de problèmes à cet égard, pourcentage semblable à celui de 1983. Les questions subséquentes vont permettre de préciser les éléments les plus problématiques.

**Tableau 1 : Perception d'un problème quant à l'utilisation du français**

*Estimez-vous que votre organisme éprouve un problème quant à l'usage du français par l'organisme canadien auquel vous êtes affilié?*

	1983 (n = 43)	2000 (n = 47)
Pas du tout	3 %	4 %
Occasionnellement	24 %	28 %
Souvent	27 %	38 %
Très souvent	46 %	30 %

**Graphique 1 : Perception d'un problème quant à l'utilisation du français**



### 3.2 Les communications

La deuxième section abordait d'une part l'utilisation de la langue française dans les communications écrites et verbales entre la fédération canadienne et la fédération québécoise, et d'autre part, la qualité du français ainsi que la justesse et la rapidité de la traduction en français des documents initialement produits en langue anglaise par la fédération canadienne.

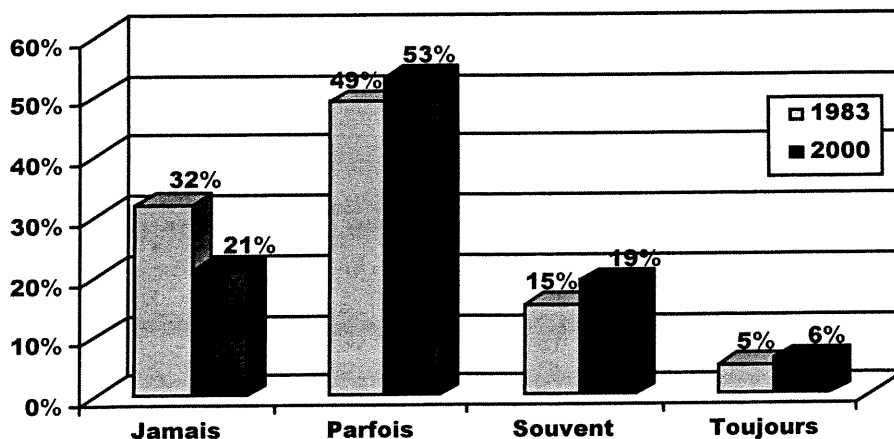
Une fédération sur cinq ne reçoit *jamais* d'information écrite en français, état de fait qui s'avère relativement moins grave qu'en 1983 où une telle situation s'appliquait à près de une fédération sur trois (cf. Tableau 2 et Graphique 2). Dans la majorité des cas (53 %) l'information écrite est reçue *parfois* en français, proportion comparable à celle de 1983 (49 %). Par ailleurs, les fédérations qui reçoivent *toujours* de l'information écrite en français sont très peu nombreuses (n = 3). Il nous est impossible de savoir si ce sont les mêmes fédérations en 2000 et en 1983 car le rapport du R.O.N.L.Q. ne précisait pas de quelles fédérations il s'agissait.

**Tableau 2 : L'utilisation du français dans les communications écrites**

*L'information que vous recevez de l'association canadienne est-elle en français?*  
**Communication écrite**

	<b>1983</b> (n = 43)	<b>2000</b> (n = 47)
Jamais	32 %	21 %
Parfois	49 %	53 %
Souvent	15 %	19 %
Toujours	5 %	6 %

**Graphique 2 : L'utilisation du français dans les communications écrites**





La situation n'est guère meilleure en ce qui a trait aux communications verbales alors que trois répondants sur dix indiquent que le personnel de la fédération canadienne ne s'adresse *jamais* à eux en français (cf. Tableau 3 et Graphique 3). Cette proportion plus élevée dans les communications verbales que dans les communications écrites peut s'expliquer par le fait que les communications verbales se font en temps réel alors que les communications écrites se réalisent en différé. En temps réel et à l'oral, la maîtrise d'une langue est très importante pour pouvoir communiquer efficacement, alors qu'à l'écrit il est possible de produire un texte à l'aide d'un dictionnaire ou avec l'aide d'un traducteur. Notons au passage que, étant donné que plusieurs membres du personnel des fédérations québécoises sont bilingues, certains répondants ont affirmé utiliser la langue anglaise lorsqu'ils s'adressent au personnel de la fédération canadienne afin d'être bien compris. Par ailleurs, il est intéressant de constater une certaine amélioration par rapport à la situation de 1983, alors que le pourcentage des répondants à qui les fédérations canadiennes ne s'adressent *jamais* en français baisse de 20 points (50 % à 30 %) et que le pourcentage des répondants à qui les fédérations canadiennes s'adressent *parfois* en français s'accroît de 19 points (30 % à 49 %).

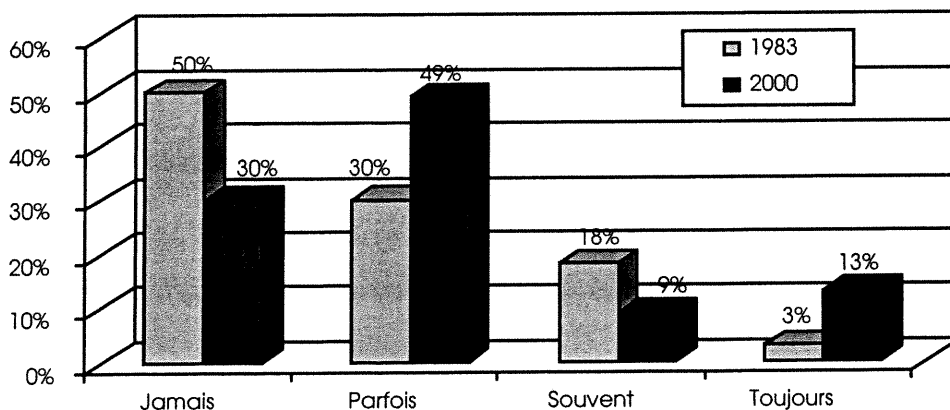
**Tableau 3 : L'utilisation du français dans les communications verbales**

*L'information que vous recevez de l'association canadienne est-elle en français?*

*Communication verbale*

	<b>1983</b> (n = 43)	<b>2000</b> (n = 47)
Jamais	50 %	30 %
Parfois	30 %	49 %
Souvent	18 %	9 %
Toujours	3 %	13 %

**Graphique 3 : L'utilisation du français dans les communications verbales**



La situation en matière de traduction des documents écrits, produite ou commandée par les fédérations canadiennes, semble pour sa part s'être améliorée depuis 1983. Ainsi, sur la plan de la qualité du français, trois répondants sur cinq affirment qu'elle est de *bonne à excellente* en 2000, contre seulement deux sur cinq (37 %) en 1983 (cf. Tableau 4). Il est à noter que cette question et la suivante ne s'appliquaient pas dans le cas de cinq fédérations qui assument la traduction des documents que la fédération canadienne leur achemine en anglais.

**Tableau 4 : La qualité du français dans la traduction des documents écrits**

*Comment qualifieriez-vous les documents traduits de l'anglais au français qui vous parviennent de l'association canadienne en ce qui a trait à :*

**La qualité de la langue française**

	<b>1983</b> (n = 43)	<b>2000</b> (n = 42)
Mauvaise	12 %	7 %
Passable	51 %	33 %
Bonne	34 %	43 %
Excellente	3 %	17 %

En ce qui a trait à la justesse de la traduction en langue française, l'amélioration est encore plus prononcée : plus de quatre répondants sur cinq (81 %) indiquent qu'elle est de *bonne à excellente* en 2000 contre un sur deux en 1983 (cf. Tableau 5). Il faut rappeler que les enjeux liés aux documents produits par la fédération canadienne sont souvent majeurs, comme dans le cas de programmes de formation des entraîneurs et des officiels, de réglementation et de directives administratives.

**Tableau 5 : La justesse de la traduction des documents écrits**

*Comment qualifieriez-vous les documents traduits de l'anglais au français qui vous parviennent de l'association canadienne en ce qui a trait à :*

**La justesse de la traduction**

	<b>1983</b> (n = 43)	<b>2000</b> (n = 42)
Mauvaise	12 %	7 %
Passable	39 %	12 %
Bonne	49 %	69 %
Excellente	0 %	12 %

Pour ce qui est de la rapidité de la traduction (de l'anglais au français) fournie par les fédérations canadiennes, bien qu'elle semble s'être améliorée depuis 1983, il reste cependant d'importants progrès à faire (cf. Tableau 6 et Graphique 4). En effet, près de deux répondants sur cinq affirment que le service de traduction est *très lent*. Or, dans un monde où le temps est une valeur cruciale, ceci peut avoir des incidences préjudiciables dans le développement sportif des athlètes francophones au Québec. Par contre, il est heureux de constater que le pourcentage de répondants affirmant que le service de traduction est de *rapide* à *très rapide* sont passés de 4 % en 1983 à 22 % en 2000.

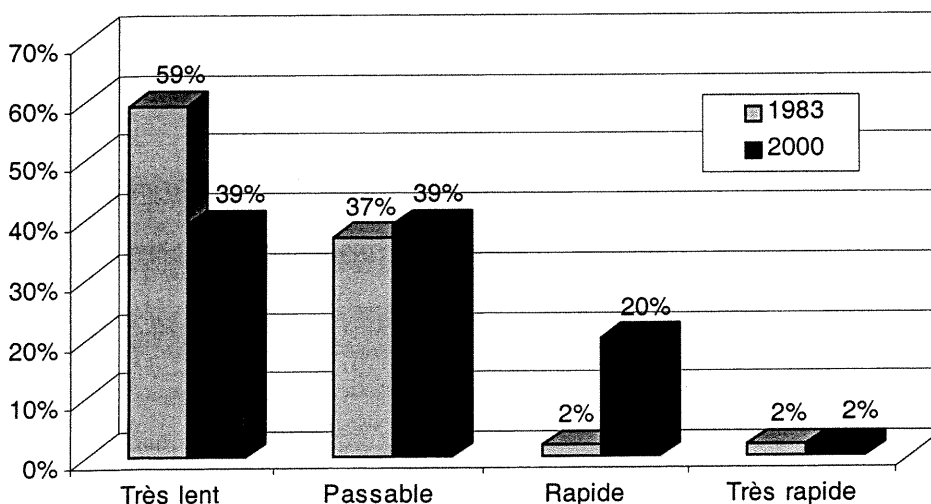
**Tableau 6 : L'efficacité du service de traduction des documents écrits**

*Comment qualifieriez-vous les documents traduits de l'anglais au français qui vous parviennent de l'association canadienne en ce qui a trait à :*

**L'efficacité du service**

	<b>1983</b> (n = 43)	<b>2000</b> (n = 42)
Très lent	59 %	39 %
Passable	37 %	39 %
Rapide	2 %	20 %
Très rapide	2 %	2 %

**Graphique 4 : L'efficacité du service de traduction des documents écrits**



Les commentaires recueillis en fin d'entrevue ont pointé la traduction des documents (v.g. manuels de formation des entraîneurs, communiqués de presse, livres de règlements) vers le français comme une source importante de problèmes. Deux répondants ont indiqué qu'il faisaient eux-mêmes la traduction de certaines publications de la fédération canadienne, et ce, sans rémunération. Un répondant affirme : «*C'est le prix à payer pour assurer que la langue française ait une place minimale dans les publications de la fédération canadienne*». En raison des problèmes quant à la plus ou moins bonne qualité du français et quant aux délais de traduction, plusieurs responsables estiment qu'il s'avère «préférable» que ce soit eux (la fédération québécoise) qui prennent en charge la traduction des documents importants, tels les manuels et règlements; ainsi, les délais sont plus courts, la qualité du travail est meilleure et la traduction des termes et expressions propres au sport est plus juste. Six répondants ont mentionné que les coupures budgétaires n'ont pas aidé la situation, alors que quatre ont dénoncé le manque de volonté politique de la part de la fédération canadienne pour offrir des services et de la documentation dans les deux langues officielles.

Les trois questions portant sur la traduction des documents de l'anglais vers le français étaient ensuite reprises en ciblant cette fois la traduction de documents produits originellement en français et traduits vers l'anglais par la fédération canadienne. La totalité des répondants a indiqué que ceci ne s'appliquait pas dans leur cas.

### **3.3 La participation des francophones aux activités de l'association canadienne**

Le questionnaire du R.O.N.L.Q. abordait également, mais de façon succincte, la problématique de la participation des francophones aux activités de la fédération canadienne. Bien que la formulation des trois questions cibles nous soit apparue peu précise et source d'ambiguïté, nous l'avons conservée telle quelle afin de pouvoir comparer les résultats du présent sondage avec ceux de 1983.

Au total, on constate que pour neuf fédérations sur dix, il y a des francophones qui participent à des fréquences variables à l'élaboration de l'information produite au palier canadien; la majorité des répondants (58 %) indiquant cependant qu'ils participent *parfois* à l'élaboration de la documentation produite par l'association canadienne (cf. Tableau 7). La situation actuelle semble s'être relativement améliorée, notamment dans le cas des fédérations pour lesquelles les francophones ne participaient *jamais*, pourcentage qui a

chuté du tiers, soit de 27 % à 9 %. Ces résultats demeurent toutefois difficiles à interpréter car les raisons de la faible participation des francophones peuvent être variées et avoir diverses significations : par exemple, est-ce que cela tient à un désengagement volontaire de la part des francophones? Ou, est-ce que cela tient à une forme d'exclusion pratiquée par les non-francophones?

**Tableau 7 : Participation des francophones à la conception de l'information**

*Est-ce que des francophones de votre discipline participent à la conception de l'ensemble de l'information produite par l'association canadienne?*

	<b>1983</b> (n = 43)	<b>2000</b> (n = 45)*
Jamais	27 %	9 %
Parfois	44 %	58 %
Souvent	20 %	24 %
Toujours	10 %	9 %

\* Deux répondants ont indiqué ne pas avoir suffisamment d'information pour répondre à cette question.

La deuxième question visait la participation des francophones aux objectifs et aux politiques générales de l'association canadienne. Les résultats sont très similaires à ceux de la question précédente alors que 85 % des répondants affirment que des francophones participent à l'évolution de leur discipline sur le plan canadien (cf. Tableau 8). Par ailleurs, nous croyons qu'il aurait été plus informatif si les catégories de réponses avaient été plus raffinées que «oui-non». Enfin, comme dans le cas précédent, il aurait été intéressant de formuler une question ciblant les raisons éventuelles de la non-participation, même si elle est peu élevée (15 %).

**Tableau 8 : Participation des francophones à l'évolution de la discipline**

*Est-ce que des francophones participent à l'évolution de la discipline sur le plan canadien (objectifs ou politique générale)?*

	<b>1983</b> (n = 43)	<b>2000</b> (n = 47)
Oui	75 %	85 %
Non	25 %	15 %

La dernière question relative à la participation des francophones au sein de l'association canadienne visait la représentation au sein de l'exécutif. Deux répondants sur trois affirment qu'il y a une représentation francophone au sein de l'exécutif; ce pourcentage est en outre comparable à celui de 1983 (cf. Tableau 9).

**Tableau 9 : Présence des francophones au sein de l'exécutif de l'association canadienne**

*Y a-t-il des francophones membres de l'exécutif de votre association canadienne?*

	<b>1983</b> (n = 43)	<b>2000</b> (n = 47)
Oui	61 %	63 %
Non	39 %	37 %

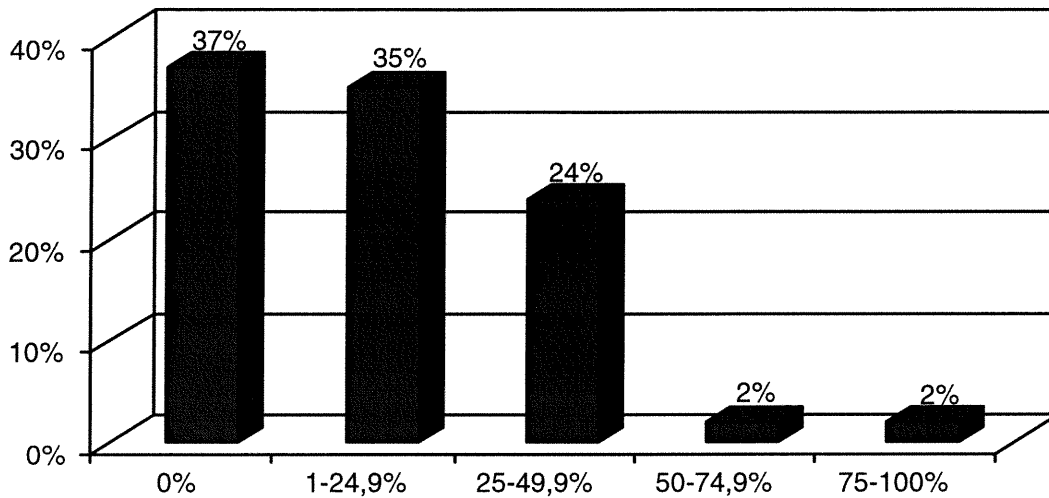
Toutefois, ce résultat ne prend véritablement son sens que lorsque l'on prend en compte la proportion de francophones au sein de l'exécutif, donnée qui nous est fournie par les deux questions suivantes du questionnaire, à savoir: «Combien y a-t-il de francophones?» et «Combien y a-t-il de membres au sein de l'exécutif?» Nous avons calculé le pourcentage de francophones au sein de l'exécutif à partir des données fournies par les répondants et nous avons classé les résultats en cinq catégories (cf. Tableau 10 et Graphique 5). Il ressort que pour 72 % des fédérations canadiennes les francophones représentent moins du quart de l'exécutif ou y sont complètement absents. Ceci vient fortement atténuer le pourcentage précédent de 63 % de fédérations ayant au moins un francophone au sein du comité exécutif; en effet, le pourcentage de représentants francophones indique qu'ils représentent une faible proportion dans la majorité des cas.

**Tableau 10 : Pourcentage de francophones au sein de l'exécutif de l'association canadienne**

*Pourcentage de francophones au sein des comités exécutifs des fédérations canadiennes  
En 2000 (n = 46)*

0 % de l'exécutif	37 %
1 à 24,9 % de l'exécutif	35 %
25 à 49,9 % de l'exécutif	24 %
50 à 74,9 % de l'exécutif	2 %
75 à 100 % de l'exécutif	2 %

**Graphique 5 : Pourcentage de francophones au sein de l'exécutif de l'association canadienne**



Le R.O.N.L.Q. (1983), pour sa part, avait calculé ses résultats sous forme de moyennes. Pour fin de comparaison, nous avons donc également calculé le nombre moyen de francophones présents sur les exécutifs et le nombre moyen de personnes au sein de l'exécutif (cf. Tableau 11). Les résultats suggèrent que le nombre moyen de francophones au sein des comités exécutifs des associations canadiennes a peu augmenté, passant de 1,5 à 2,2, en comparaison de l'accroissement du nombre de personnes membres de l'exécutif des dites fédérations, lequel est passé de 4,9 à 9,5. Le nombre moyen de membres au sein de l'exécutif a donc connu une augmentation de 100 %, alors que le nombre moyen de francophones n'a augmenté que 50 %, ce qui suggère une détérioration sur le plan de la présence des francophones au sein des exécutifs des fédérations canadiennes.

**Tableau 11 : Nombre moyen de francophones et de membres au sein de l'exécutif**

	1983 (n = 43)	2000 (n = 47)
Nb. moyen de francophones au sein de l'exécutif	1,5	2,2
Nb. moyen de membres au sein de l'exécutif	4,9	9,5

### 3.4 L'utilisation du français dans les structures décisionnelles de l'association canadienne

Même si au moins un francophone est présent dans presque deux tiers des comités exécutifs des associations canadiennes, il semble que ceci n'a pas nécessairement d'impact sur le plan de l'utilisation de la langue française dans leur fonctionnement. En effet, seulement 4 % des répondants ont indiqué que le français est utilisé dans les réunions du comité exécutif de la fédération canadienne, pourcentage comparable à celui de 1983 (2 %) (cf. Tableau 12). La situation n'est guère plus reluisante en ce qui a trait aux réunions du Conseil d'administration ou des Comités techniques alors que seulement 7 % des répondants affirment que le français est d'usage courant. Les procès-verbaux semblent faire l'objet d'une plus grande attention à cet égard alors que 16 % offrent une version en langue française, soit le double de la situation de 1983.

**Tableau 12 : L'utilisation du français dans les structures décisionnelles**

*Dans les structures décisionnelles et documents suivants de votre association canadienne, le français est-il d'usage courant? Indiquez votre réponse pour chacune des structures.*

#### Langue française utilisée

	1983 (n = 43)	2000 (n=45)*
Comité exécutif	2 %	4 %
Conseil d'administration	0 %	7 %
Assemblée générale	7 %	11 %
Comités techniques	5 %	7 %
Procès-verbaux	8 %	16 %

\* Deux répondants ont indiqué ne pas avoir suffisamment d'information pour répondre à cette question.

Comment expliquer la faible utilisation de la langue française malgré la présence francophone? Plusieurs répondants ont fait état d'une sorte de dynamique de groupe : «*Dans un groupe, il s'agit qu'une seule personne soit unilingue anglophone et tous les autres membres du groupe vont parler anglais pour qu'elle puisse se mêler à la discussion*». Cependant, ces mêmes répondants reconnaissent que cette situation n'est pas réciproque dans le cas d'une personne unilingue francophone. D'autres répondants ont indiqué que certains membres des fédérations canadiennes ne jugent pas nécessaire d'utiliser le français en raison du fait que les membres québécois sont souvent bilingues.



Dans les cas où le français n'était pas utilisé dans les contextes précédemment mentionnés, nous avons demandé si un service d'interprétation simultanée était disponible. Aucune fédération canadienne n'offre ce service pour toutes les entités mentionnées où le français n'est pas d'usage courant (cf. Tableau 13). Par contre, l'absence totale de ce service est passablement moins fréquent en 2000 (74 %) qu'en 1983 (95 %). Le quart des répondants ont affirmé que ce service est seulement présent dans quelques-unes des entités mentionnées.

**Tableau 13 : La disponibilité d'un service d'interprétation simultanée**

*Dans les structures décisionnelles mentionnées précédemment, lorsque le français n'est pas d'usage courant, le service d'interprétation simultanée est-il offert?*

	1983 (n = 43)	2000 (n=45)*
Non, pour aucune de ces structures	95 %	74 %
Oui, pour toutes les structures	—	0 %
Oui, pour quelques-unes de ces structures	5 %	26 %

\* Deux répondants ont indiqué ne pas avoir suffisamment d'information pour répondre à cette question.

Voici les réponses obtenues relativement à la disponibilité d'un service d'interprétation simultanée :

- Lors des assemblées générales annuelles (AGA)	3 cas
- Sur demande lors des assemblées générales annuelles	1 cas
- Lors des réunions annuelles du conseil d'administration	1 cas
- Seulement sur demande	1 cas
- Seulement lorsque les AGA se tiennent au Québec	1 cas
- Lors des rencontres de directeurs seulement	1 cas
- Seulement au sein du comité technique	1 cas

### 3.5 L'utilisation du français dans les activités organisées par l'association canadienne

Au-delà des structures décisionnelles, il s'avérait crucial de savoir si le français était utilisé dans divers contextes de formation et de développement sportifs gérés par les fédérations canadiennes et où évoluent des athlètes québécois. Une distinction a été faite entre les activités tenues **au Québec** et celles tenues **ailleurs qu'au Québec**.

Pour ce qui est des activités tenues au Québec, on se serait attendu à ce que la totalité d'entre elles fasse usage du français en sol québécois. Or, seulement quatre répondants sur cinq indiquent que le français est utilisé lorsque des compétitions canadiennes ont lieu au Québec, notamment en ce qui a trait à l'accueil et aux manifestations (cf. Tableau 14). Dans le cas des stages de formation et des stages d'entraînement tenus au Québec,

respectivement trois fédérations sur quatre (78 %) et deux sur trois (65 %) utilisent le français. On note cependant une amélioration de plus de 20 % pour ces stages par rapport à la situation de 1983. Par ailleurs, il faut mentionner que quelques répondants ont indiqué qu'il est fréquent que la fédération québécoise prenne en charge des activités de «niveau canadien» tenues au Québec, ce qui permet d'assurer une certaine utilisation du français.

**Tableau 14 : L'utilisation du français dans les activités canadiennes tenues au Québec**

*Lorsque votre association canadienne organise des activités au Québec, le français est-il utilisé?*

<b>Langue française utilisée</b>	<b>1983</b> (n = 43)	<b>2000</b> (n=45)*
Stages de formation	55 %	78 %
Stages d'entraînement	41 %	65 %
Compétitions canadiennes :		
- Accueil	77 %	82 %
- Arbitrage	53 %	73 %
- Manifestations	76 %	86 %

\* Deux répondants ont indiqué ne pas avoir suffisamment d'information pour répondre à cette question.

Les résultats sont nettement moins favorables en matière d'utilisation du français lorsque ces mêmes activités sont tenues à l'extérieur du Québec. En effet, dans un seul cas les stages de formation font usage du français, et dans environ un cas sur dix pour les stages d'entraînement (cf. Tableau 15). La situation est analogue au plan des compétitions canadiennes. Qui plus est, la situation ne s'est pas améliorée de façon significative entre 1983 et 2000, les pourcentages étant du même ordre de grandeur.

**Tableau 15 : L'utilisation du français dans les activités canadiennes tenues à l'extérieur du Québec**

*Lorsque votre association canadienne organise des activités ailleurs qu'au Québec, le français est-il utilisé?*

<b>Langue française utilisée</b>	<b>1983</b> (n = 43)	<b>2000</b> (n=44)*
Stages de formation	0 %	2 %
Stages d'entraînement	10 %	12 %
Compétitions canadiennes		
- Accueil	11 %	16 %
- Arbitrage	8 %	9 %
- Manifestations	8 %	14 %

\* Trois répondants ont indiqué ne pas avoir suffisamment d'information pour répondre à cette question.

Enfin, la dernière question du sondage du R.O.N.L.Q. (1983) concernait l'utilisation du français lors des travaux de révision de la réglementation de la discipline par l'association canadienne. Ce contexte méritait probablement une attention particulière compte tenu des enjeux importants qui y sont souvent associés. En 2000, seulement un répondant sur quatre affirme que le français y est utilisé (cf. Tableau 16). Bien que cette proportion constitue une certaine amélioration par rapport à 1983 (un répondant sur dix), elle nous apparaît encore bien faible.

**Tableau 16 : L'utilisation du français dans les travaux de révision de la réglementation**

*Le français est-il une langue en usage lors des travaux de révision de la réglementation de votre discipline effectués par votre association canadienne?*

	<b>1983</b> (n = 43)	<b>2000</b> (n = 43)*
Oui	10 %	26 %
Non	90 %	74 %

\* Quatre répondants ont indiqué ne pas avoir suffisamment d'information pour répondre à cette question.

### 3.6 L'utilisation du français dans le site Internet de l'association canadienne

L'Internet constitue un moyen de communication dont la popularité va sans cesse croissant. Les fédérations sportives doivent emboîter le pas si elles veulent maintenir ou améliorer le rythme de leur développement. Quelle place y occupe le français? Pour des raisons évidentes, ce thème ne faisait pas partie du sondage de 1983; mais les développements récents de l'Internet le rendaient incontournable en 2000.

Il ne fut pas surprenant de constater que 43 des 47 répondants ont confirmé, en juillet 2000, que leur fédération canadienne possédait un site Internet. Par ailleurs, cinq d'entre eux n'avaient pas consulté ce site et n'ont pu nous fournir d'information quant à l'utilisation du français. Notre échantillon se trouve donc réduit à 38 fédérations pour la suite des questions sur l'utilisation du français dans les sites Internet. Parmi les quatre répondants qui n'ont pu confirmer l'existence d'un site Internet pour leur fédération canadienne, trois n'étaient tout simplement pas au courant de l'existence d'un tel site et un seul attesta que sa fédération n'en possédait pas encore.

Le français semble occuper une place bien peu importante dans les sites Internet des fédérations. Dans un cas sur dix, il n'y a aucune version française de l'information diffusée et, lorsqu'elle est présente, une majorité de répondants (41 %) qualifient de *faible* l'importance

qui lui est accordée (cf. Tableau 17). Enfin, près de une fédération sur quatre lui accorde une place jugée *moyenne* et une même proportion une place jugée *équivalente à l'anglais*.

**Tableau 17 : L'importance du français dans le site Internet de la fédération canadienne**

*L'importance qu'occupe le français dans ce site est...*

(n = 38)

Il n'y a pas de français sur le site	11 %
Faible	41 %
Moyenne	24 %
Égale ou équivalente à l'anglais	24 %

Lorsque le français est présent sur le site (n = 33), sa qualité est jugée de *bonne à excellente* par près de sept répondants sur dix (cf. Tableau 18). Elle ne semble *mauvaise* que pour 12 % d'entre eux. Il est possible que les fédérations fassent appel à des sous-contractants pour la construction de leur site Internet; or ces derniers ont souvent des traducteurs professionnels dans leur équipe.

**Tableau 18 : La qualité du français dans le site Internet de la fédération canadienne**

*La qualité du français dans ce site est...*

(n = 33)

Mauvaise	12 %
Passable	19 %
Bonne	50 %
Excellente	19 %

Pour ce qui est de la rapidité de la mise à jour de la section française des informations diffusées sur le site, les résultats (cf. Tableau 19) sont passablement partagés allant de *très lente* (48 %) à *relativement rapide* (48 %).

**Tableau 19 : La mise à jour de l'information en français dans le site Internet de la fédération canadienne**

*La mise à jour de l'information en français dans ce site est...*

(n = 29)

Très lente	48 %
Relativement rapide	48 %
Très rapide	3 %

Enfin, nous avons voulu vérifier le degré de confiance accordé à la section française du site Internet de la fédération canadienne. À titre d'indicateur, nous avons demandé à nos répondants dans quelle mesure ils consultaient la section anglaise en premier lieu en vue d'obtenir l'information la plus récente. Trois répondants sur cinq (cf. Tableau 20) ont attesté *toujours* consulter la section anglaise en premier, et 22 % le font *souvent*, ce qui suggère que les représentants des fédérations québécoises feraient davantage confiance à la section anglaise qu'à la section française du site Internet de la fédération canadienne pour ce qui est de la mise à jour.

**Tableau 20 : La consultation du site Internet de la fédération canadienne**

<i>Dans ce site, consultez-vous la section en anglais en premier afin d'obtenir l'information la plus récente?</i>	
(n = 36)	
Jamais	8 %
Parfois	8 %
Souvent	22 %
Toujours	61 %

Il ressort des résultats relatifs aux sites Internet des fédérations canadiennes que beaucoup de progrès restent à faire pour donner au français la place qui lui revient en contexte de service bilingue.

### **3.7 Conflits entre des athlètes francophones et l'association canadienne**

Pour terminer, nous avons voulu profiter de ce sondage pour obtenir quelques indications, même partielles et générales, quant à l'état des rapports entre les athlètes francophones de haut niveau (ou de simples membres en ce qui concerne les fédérations de loisir) et les associations canadiennes. Trois indicateurs ont été utilisés.

Le premier indicateur a trait à l'attestation de plaintes pour traitement inégal (par comparaison à un anglophone) de la part d'athlètes ou de membres au cours des cinq dernières années; nous avons visé une période de cinq ans afin de couvrir un cycle olympique. Environ un répondant sur quatre (26 %) a affirmé que des athlètes ou membres s'étaient plaints de traitement inégal par comparaison à des athlètes anglophones de même niveau (cf. Tableau 21). Toutefois, ces résultats doivent être interprétés avec prudence; d'une part, il arrive que des athlètes n'ayant pas été sélectionnés pour des compétitions internationales attribuent leur exclusion à un traitement injuste, ce qui surévalue les cas de traitement inégal. À l'inverse, certains athlètes n'osent pas se plaindre d'une injustice de

crainte de représailles éventuelles de la part des autorités, ce qui sous-évalue les cas de traitement inégal. Seule une étude plus approfondie de la question pourrait améliorer notre connaissance du problème.

**Tableau 21 : Plaintes d'athlètes francophones relativement à un traitement inégal**

*Au cours des cinq dernières années, est-ce que des athlètes francophones de haut niveau de votre fédération se sont plaints d'avoir été traités de façon inégale en comparaison avec des athlètes anglophones de même niveau?*

	(n = 46)
Oui	26 %
Non	60 %
Ne sais pas	14 %

Le deuxième indicateur était plus direct en ce sens que nous demandions au répondant s'il avait lui-même été témoin de conflits entre des athlètes francophones et la fédération canadienne. Le pourcentage de conflits personnellement connus des répondants est deux fois plus élevé que dans le cas précédent, soit 57 % versus 26 % (cf. Tableau 22). Toutefois, cette question couvre tout type de conflits alors que la précédente ciblait un type particulier de problème.

**Tableau 22 : Conflits entre des athlètes francophones et la fédération canadienne**

*Au cours des trois dernières années, avez-vous été témoin de conflits entre des athlètes francophones et la fédération canadienne?*

	(n = 47)
Oui	57 %
Non	40 %
Ne sais pas	2 %

Aux répondants qui ont répondu par l'affirmative, nous avons demandé de préciser quelle était, à leur connaissance, la cause du ou des conflits. Une liste de sources potentielles de conflits était exposée et le répondant pouvait indiquer toutes les sources appropriées des conflits dont il avait été témoin, ou encore en fournir d'autres le cas échéant. Le Tableau 23 présente en ordre de fréquence décroissante les sources de conflits mentionnées par les répondants.

**Tableau 23 : Causes de conflits entre des athlètes francophones et la fédération canadienne**

<i>De quelle nature étaient ces conflits?</i>	(n = 27)
- Problème en matière d'utilisation du français	45 %
- Problème dans le processus de sélection de l'équipe nationale	30 %
- Problème d'ordre financier	28 %
- Problème en ce qui a trait au lieu d'entraînement	23 %
- Problème avec l'entraîneur de l'équipe nationale	19 %
- Autres, précisez : (1 cas mentionné pour chacune des causes suivantes)	
- Problème de gestion générale	
- Lacunes dans le service de traduction	
- Préjudices dans le développement de l'équipe nationale majoritairement composée d'athlètes francophones	

Les problèmes d'ordre linguistique constituent la principale cause de conflits mentionnée par les répondants. Toutefois, le fait que le sondage portait sur cette question a pu influencer à la hausse la reconnaissance de cet élément.

Nous avons voulu vérifier s'il existait une relation entre la présence de francophones au sein de l'exécutif de la fédération canadienne et l'attestation de conflits entre des membres francophones et la fédération canadienne, l'hypothèse étant que la présence de francophones au sein de l'exécutif pourrait avoir comme incidence de diminuer le nombre de conflits entre les athlètes et l'organisme canadien (cf. Tableau 23). Les résultats indiquent que les fédérations canadiennes où il y a absence de francophones au sein de l'exécutif ont eu davantage de conflits avec des athlètes francophones (81 %) que les associations où il y a présence de francophones (48 %). Il pourrait s'avérer opportun de faire une étude plus poussée pour vérifier de façon rigoureuse la relation ici suggérée.

**Tableau 24 : Relation entre la présence de francophones au sein de l'exécutif de l'association et l'attestation de conflits entre des membres francophones et l'association canadienne**

	Attestation de conflits (n = 27)	Pas d'attestation de conflits (n = 19)
Présence de francophones au sein de l'exécutif de la fédé. can. (n = 29)	48 %	52 %
Absence de francophones au sein de l'exécutif de la fédé. can. (n = 17)	81 %	19 %

Enfin, le dernier indicateur visait la perception des responsables des fédérations québécoises en matière de préjudices envers les athlètes dus au fait qu'ils soient francophones. Les résultats sont très partagés (cf. Tableau 24) alors que 45 % des répondants estiment que *oui*, et 53 % estiment que *non*. Certains pourront y voir un sentiment de paranoïa. Il semble toutefois exagéré d'imputer à ce sentiment un pourcentage aussi élevé que 45 %. À nouveau, seule une étude plus approfondie pourrait contribuer à clarifier cette question.

**Tableau 25 : Perception de préjudice envers les athlètes francophones**

*Croyez-vous que le fait d'être francophone peut nuire à la carrière d'un athlète québécois de haut niveau dans le contexte canadien?*

Oui	45 %
Non	53 %
Je ne sais pas	2 %

#### 4. Synthèse et conclusion

Le but de cette étude était de dresser un portrait de la situation actuelle en matière d'utilisation du français dans les relations entre les fédérations canadiennes et québécoises de sport et de loisir, et d'évaluer dans quelle mesure et en quel sens la situation a changé depuis 1983, date où fut effectué un premier sondage sur ce sujet par le R.O.N.L.Q. En vue d'assurer une certaine validité à la comparaison entre ces deux sondages, nous avons repris, tel quel et en dépit de certaines déficiences, le questionnaire du R.O.N.L.Q. auquel nous avons jugé opportun d'ajouter cinq questions sur l'utilisation du français dans les sites Internet des fédérations canadiennes, ainsi que quatre questions sur l'existence éventuelle de conflits entre les athlètes francophones et la fédération canadienne à laquelle ils sont affiliés. Le sondage a été réalisé auprès d'un échantillon de 47 fédérations de sport et associations de loisir au cours des mois de juin-juillet-août 2000. Cet échantillon est passablement comparable à celui du sondage du R.O.N.L.Q. qui comptait 37 fédérations de sport et de loisir.

L'étude a permis de constater que, par rapport au sondage de 1983 qui faisait état d'une situation alarmante, les fédérations canadiennes ont en général fait certains progrès en matière d'utilisation de la langue française dans leurs communications avec les fédérations québécoises ainsi que dans les services offerts aux athlètes francophones.



Toutefois l'étude révèle qu'il demeure encore de sérieuses lacunes dans certains secteurs et que ces dernières peuvent nuire au fonctionnement et au développement optimaux des organismes sportifs québécois et de leurs athlètes. Les problèmes d'ordre linguistique peuvent en effet avoir sur eux des conséquences préjudiciables multiples, tels un déploiement de ressources humaines et matérielles supplémentaires, une diminution de l'efficacité dans la réalisation de leur mission de développement sportif de base et éventuellement des conflits pouvant affecter la carrière d'athlètes, d'entraîneurs, d'officiels ou d'administrateurs. Voici les principales constatations de l'étude.

### **Situation générale quant à l'utilisation du français**

- Plus de deux représentants de fédération sur trois (68 %) affirment éprouver fréquemment des problèmes quant à l'utilisation du français par la fédération canadienne à laquelle ils sont affiliés. Seule une faible minorité indique ne pas avoir de problèmes à cet égard. L'étude ne signale pas de progrès substantiels par rapport aux résultats du sondage de 1983 alors que 73 % des répondants avaient affirmé éprouver fréquemment des difficultés au plan de l'utilisation du français par leur fédération canadienne. Ce quasi statu quo apparaît inquiétant pour l'avenir de la situation du français dans le système sportif canadien.

### **Utilisation du français dans les communications écrites et verbales**

- Une fédération sur cinq (21 %) ne reçoit *jamais* d'information écrite en français et environ la moitié d'entre elles la reçoit *parfois* (53 %) en français. À ce chapitre, la situation semble s'être quelque peu améliorée depuis 1983 alors que les résultats indiquaient 32 % dans la catégorie *jamais* et 49 % dans la catégorie *parfois*. Il s'avère toutefois désolant de constater une proportion aussi élevée de fédérations québécoise ne recevant *jamais* de documentation en français.
- Lorsque les documents sont traduits de l'anglais au français, les fédérations canadiennes semblent avoir fait des progrès appréciables au plan de la qualité de la langue française : trois répondants sur cinq affirment qu'elle est de *bonne* à *excellente* en 2000, contre deux sur cinq en 1983. Quant à la justesse de la traduction en français le progrès est encore plus prononcé : plus de quatre répondants sur cinq indiquent qu'elle est de *bonne* à *excellente* en 2000 contre un sur deux en 1983. Toutefois, l'efficacité du service de traduction vers le français fournie par les fédérations canadiennes ressort comme un secteur litigieux : deux répondants sur cinq indiquent que le service de traduction est *très lent* pour seulement un sur cinq qui le juge *rapide* ou *très rapide*. Cet irritant peut

éventuellement avoir des conséquences relativement graves sur l'efficacité du travail des fédérations québécoises et sur l'essor des athlètes francophones. Bien qu'il y ait une amélioration de 20 points par rapport à 1983 dans la catégorie *rapide*, il demeure des progrès majeurs à faire pour les fédérations où le service de traduction des documents est très lent; il en va de l'efficacité du développement sportif en milieu francophone.

- Pour trois fédérations sur dix, les communications verbales se font toujours en anglais; bien qu'inacceptable en contexte de service national bilingue, cette situation constitue une amélioration notable par rapport à 1983 alors que la moitié des fédérations canadiennes ne s'adressaient qu'en anglais à leurs interlocuteurs québécois. La situation qui prévaut actuellement est mitigée alors que la moitié des fédérations canadiennes s'adressent *parfois* en français à leurs interlocuteurs québécois.

#### ***Participation des francophones aux activités des associations canadiennes***

- Dans la grande majorité des cas, soit pour près de neuf fédérations sur dix, il y a au moins un francophone qui participe à l'élaboration de l'information produite par la fédération canadienne ou à l'évolution de la discipline. À cet égard, l'étude note une légère amélioration par rapport à la situation de 1983.
- En ce qui a trait à la présence des francophones au sein des structures décisionnelles, deux répondants sur trois indiquent qu'il y a au moins un francophone au sein de l'exécutif de leur fédération canadienne; à nouveau, il s'agit d'un quasi statu quo par rapport à 1983. Toutefois l'étude révèle que pour 72 % des fédérations, les francophones représentent moins du quart de l'exécutif ou y sont totalement absents. La comparaison de l'évolution du nombre moyen de francophones et celle du nombre moyen de membres au sein des exécutifs suggère en outre une certaine détérioration de la situation depuis 1983 alors que le nombre moyen de francophones est passé de 1,5 à 2,2, comparativement à un accroissement de 4,9 à 9,5 pour le nombre moyen de membres au sein de l'exécutif. Les problèmes repérés au plan des communications verbales et écrites peuvent en partie expliquer la faible présence des francophones au sein des exécutifs des fédérations canadiennes.

#### ***Utilisation du français dans les structures décisionnelles des fédérations canadiennes***

- Le français semble très peu utilisé dans le fonctionnement des structures décisionnelles des fédérations canadiennes. Une minorité (moins de 10 %) des comités exécutifs, des conseils d'administration, des comités techniques ou des assemblées annuelles utilise

couramment le français. À cet égard, on constate également un statu quo déplorable depuis 1983.

- Le service de traduction simultanée n'en est pas pour autant utilisé pour pallier aux lacunes précédentes : lorsque le français n'est pas d'usage courant, seulement une fédération sur quatre offre ce service dans le cadre du fonctionnement de l'une ou l'autre de ces structures. En cette matière, la situation s'est tout de même légèrement améliorée depuis 1983 alors que presque aucune fédération canadienne n'offrait de service de traduction simultanée. Toutefois, la proportion peu élevée de fédérations et de structures où le service de traduction simultanée est utilisé signifie qu'il est nécessaire pour un francophone d'être bilingue s'il veut participer de façon active au fonctionnement des structures décisionnelles des fédérations canadiennes, ce qui n'est pas le cas pour ses homologues anglophones.

#### ***Utilisation du français dans les activités des fédérations canadiennes***

- Pour plus de trois fédérations canadiennes sur quatre, les activités, tels les stages de formation, les stages d'entraînement et les compétitions, tenues *au Québec* comportent du français dans leur déroulement; il s'agit là d'une amélioration non négligeable (de 20 points) par rapport à la situation de 1983. Toutefois, on se serait attendu à ce que toutes les fédérations puissent offrir des activités en français au Québec.
- Toutefois, lorsque ces mêmes activités sont tenues *à l'extérieur du Québec*, le nombre de fédérations canadiennes faisant usage du français chute aux environs de 10 % ou moins; à ce chapitre, on ne note aucun progrès depuis 17 ans. Ce statu quo s'avère très inquiétant et augure mal pour le développement des athlètes et entraîneurs francophones qui doivent suivre des stages de formation ou d'entraînement à l'extérieur du Québec. En plus d'avoir à s'adapter à un nouveau contexte, ils devront, dans la majorité des cas, suivre cette formation en anglais.

#### ***Utilisation du français dans les sites Internet des fédérations canadiennes***

- Le français occupe une place peu importante dans les sites Internet des fédérations canadiennes. Dans un cas sur dix il n'y a pas de version française de l'information diffusée. Lorsqu'elle est présente, une majorité de répondants qualifient de *faible* l'importance qui lui est accordée; seulement un répondant sur quatre juge que le français occupe une place égale à l'anglais. Par ailleurs, quand le français est présent, près de sept répondants sur dix estiment que la qualité du français est de *bonne à excellente*.

- La mise à jour des informations en français dans les sites Internet présente également des lacunes par rapport à la version anglaise : près de la moitié des répondants jugent la mise à jour en français *très lente*; en conséquence, plus de quatre répondants sur cinq consultent la version anglaise en premier afin d'obtenir la mise à jour la plus récente.

### **Attestation de tensions entre des athlètes francophones et les fédérations canadiennes**

- Un répondant sur quatre a affirmé que des athlètes ou membres francophones s'étaient plaints de traitement inégal par comparaison à des athlètes anglophones de même niveau. Toutefois ces résultats doivent être interprétés avec prudence; pour diverses raisons, ils peuvent surestimer autant que sous-estimer la réalité. Seule une étude plus approfondie permettrait de vérifier la validité de cette proportion.
- Plus de la moitié des répondants ont été témoins de conflits entre des athlètes francophones et la fédération canadienne à laquelle ils sont affiliés. La majorité d'entre eux ont mentionné les problèmes d'ordre linguistique comme causes des conflits; cependant, le fait que le sondage portait sur cette question a pu infléchir à la hausse ce facteur.
- Une analyse bivariée des données du sondage suggère que la présence de francophones au sein de l'exécutif peut avoir comme incidence de diminuer le nombre de conflits entre les athlètes et l'organisme canadien : l'attestation de conflits est presque deux fois plus élevée pour les fédérations où il n'y a aucun francophone au sein de l'exécutif de la fédération canadienne.
- Enfin, près de la moitié des répondants estiment que le fait d'être francophone peut nuire à la carrière d'un athlète de haut niveau dans le contexte canadien. Cette forte proportion suggère la persistance d'un malaise inquiétant dans les relations entre francophones et anglophones dans le système sportif canadien.

En conclusion, il semble que les recommandations des diverses enquêtes et études réalisées depuis 1980 sur la situation des langues officielles dans le système sportif canadien n'ont pas entraîné les améliorations escomptées. Toute reconduction de ces recommandations risque d'être vaine si elle n'est pas accompagnée d'une politique claire et concrète sur les langues officielles dans le système sportif canadien ainsi que des ressources adéquates pour la mettre en application.

---

## Références

- Comité consultatif fédéral-provincial sur l'égalité linguistique d'accès aux services en sports (1990). *Rapport présenté aux sous-ministres adjoints et aux sous-ministres concernés*. Ottawa: Condition physique et Sport amateur; Québec: Direction des sports, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Document ronéotypé.
- Commissaire aux langues officielles (2000). *Les langues officielles dans le système sportif canadien*. Volumes 1 et 2. Coordinatrice : Mary Lee Bragg, Gouvernement du Canada, Ottawa.
- Laberge, Suzanne (1986). *Rapport de l'enquête sur le «Fait français» réalisée auprès des athlètes*. Rapport présenté à la Direction générale de l'activité physique et du sport, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Document ronéotypé.
- Mercier, Daniel, Novello, Marc et Dufort, Réjean (1986). *Rapport de l'enquête sur le «Fait français» réalisée auprès des entraîneurs*. Rapport présenté à la Direction générale de l'activité physique et du sport, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Document ronéotypé.
- Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec (1983). *Rapport du Comité sur l'usage du français dans les organismes canadiens de sport présenté au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec, 20 janvier 1983*. Document ronéotypé.

## **Annexes**

Annexe 1 : Questionnaire du sondage du R.O.N.L.Q. (1983)

Annexe 2 : Questionnaire du sondage 2000

**Reproduction du questionnaire (1983) du  
COMITÉ SUR L'USAGE DU FRANÇAIS  
DANS LES ORGANISMES CANADIENS DE SPORT  
DU R.O.N.L.Q.**

**1. Identification du répondant**

- a) Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_
- b) Depuis combien de temps êtes-vous impliqué dans votre organisme? \_\_\_\_\_
- c) Êtes-vous permanent  ou bénévole
- d) Êtes-vous ou avez-vous déjà été adepte de cette discipline?  
Oui  Non

**2. Perception générale**

Estimez-vous que votre organisme éprouve un problème quant à l'usage du français sur le plan canadien?

Pas du tout  Occasionnellement  Souvent  Très souvent

**3. Communications**

- a) L'information que vous recevez de l'association canadienne est-elle en français?

**Information écrite :**

Jamais  Parfois  Souvent  Toujours

**Information verbale :**

Jamais  Parfois  Souvent  Toujours

- b) Comment qualifiez-vous les documents qui vous parviennent de l'association canadienne traduits de l'anglais au français?

**1. Qualité de la langue :**

Mauvaise

Passable

Bonne

Excellente

**2. Interprétation du contenu :**Mauvaise Passable Bonne Excellente **3. Efficacité du service :**Très lent Passable Rapide Très rapide 

- c) Comment qualifiez-vous les documents qui vous parviennent de l'association canadienne traduits du français à l'anglais?

**1. Qualité de la langue :**Mauvaise Passable Bonne Excellente **2. Interprétation du contenu :**Mauvaise Passable Bonne Excellente **3. Efficacité du service :**Très lent Passable Rapide Très rapide



- d) Est-ce que des francophones de votre discipline participent à la conception de l'ensemble de l'information produite par l'association canadienne?

Jamais  Très peu  Souvent  Toujours

**4. Direction canadienne**

- a) Y a-t-il des francophones membres de l'exécutif de votre association canadienne?

Oui  Non

- b) Si oui (à la question 4a)  
Combien? \_\_\_\_\_

Nombre total sur l'exécutif : \_\_\_\_\_

- c) Dans les structures décisionnelles suivantes de votre association canadienne, le français est-il d'usage courant?

	Oui	Non
Comité exécutif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conseil d'administration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assemblée générale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comités techniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procès-verbaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- d) Dans les structures décisionnelles mentionnées en 4 c), lorsque le français n'est pas d'usage, la traduction simultanée est-elle disponible?

Oui  Non

**5. Régie**

- a) Le français est-il utilisé dans les activités suivantes lorsqu'elles sont organisées par votre association canadienne et qu'elles sont tenues au Québec?

	Oui	Non
• Stage de formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Compétitions canadiennes		
- accueil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- arbitrage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- manifestations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Programme de développement de l'excellence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

b) Lorsqu'elles sont tenues ailleurs qu'au Québec, le français est-il utilisé dans les activités suivantes?

	Oui	Non
• Stage de formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Compétitions canadiennes		
- accueil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- arbitrage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- manifestations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Programme de développement de l'excellence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

c) Est-ce que des francophones participent à l'évolution de la discipline sur la plan canadien (objectifs ou politiques générales)?

Oui  Non

d) Le français est-il une langue en usage lors des travaux de révision de la réglementation de votre discipline par votre association canadienne?

Oui  Non

**6. Avez-vous des commentaires à ajouter pour notre information?**

---



---



---



---



---



---



---



---

## Sondage sur l'utilisation du français entre les fédérations canadiennes et québécoises de sport et de loisir

Mathieu Laberge, Université de Montréal

Juin 2000

Ce sondage vise à étudier l'utilisation du français dans les communications entre les associations canadiennes et québécoises de sport et de loisir. Nous reprenons ici en partie les questions d'un sondage effectué en 1983 par le Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec (RONLQ) afin de voir dans quelle mesure la situation a changé.

Ne rien inscrire dans cette colonne.

### Identification

1. Nom de l'organisme \_\_\_\_\_ | | | |
2. Depuis combien d'années êtes-vous membre du personnel permanent de votre organisme? \_\_\_\_\_ | | | |

### Perception générale

3. Estimez-vous que votre organisme éprouve un problème quant à l'usage du français qui est fait par l'organisme canadien auquel il est affilié?
- Pas du tout..... 1
  - Occasionnellement..... 2
  - Souvent..... 3
  - Très souvent ..... 4
- | | |

### Communications

4. L'information que vous recevez de l'association canadienne est-elle en français?

#### A. Communication écrite

- Jamais ..... 1
  - Parfois..... 2
  - Souvent..... 3
  - Toujours..... 4
- | | |

#### B. Communication verbale

- Jamais ..... 1
  - Parfois..... 2
  - Souvent..... 3
  - Toujours..... 4
- | | |

Ne rien inscrire dans cette colonne.

5. Comment qualifieriez-vous les documents traduits **de l'anglais au français** qui vous parviennent de l'association canadienne en ce qui a trait à :

**A. La qualité de la langue**

- Mauvaise..... 1
- Passable ..... 2
- Bonne ..... 3
- Excellente ..... 4
- Ne s'applique pas (SVP précisez pourquoi.) .....

|\_\_|

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**B. L'interprétation du contenu**

- Mauvaise..... 1
- Passable ..... 2
- Bonne ..... 3
- Excellente ..... 4
- Ne s'applique pas (SVP précisez pourquoi.) .....

|\_\_|

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**C. L'efficacité du service**

- Très lent..... 1
- Passable ..... 2
- Rapide ..... 3
- Très rapide..... 4
- Ne s'applique pas (SVP précisez pourquoi.) .....

|\_\_|

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

6. Comment qualifieriez-vous les documents traduits **du français à l'anglais** qui vous parviennent de l'association canadienne, en ce qui a trait aux aspects suivants?

- Ne s'applique pas : nous ne recevons pas de matériel traduit du français à l'anglais de la part de l'association canadienne (PASSEZ A LA QUESTION 7.)

|\_\_|

**A. Qualité de la langue**

- Mauvaise..... 1
- Passable ..... 2
- Bonne ..... 3
- Excellente ..... 4
- Ne s'applique pas (SVP précisez pourquoi.) .....

|\_\_|

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Ne rien inscrire dans cette colonne.

**B. Interprétation du contenu**

- Mauvaise..... 1
- Passable ..... 2
- Bonne ..... 3
- Excellente ..... 4
- Ne s'applique pas (SVP précisez pourquoi.) .....

|\_\_|

**C. Efficacité du service**

- Très lent..... 1
- Passable ..... 2
- Rapide ..... 3
- Très rapide..... 4
- Ne s'applique pas (SVP précisez pourquoi.) .....

|\_\_|

7. Est-ce que des francophones de votre discipline participent à la conception de l'ensemble de l'information produite par l'association canadienne?

- Jamais ..... 1
- Parfois..... 2
- Souvent..... 3
- Toujours..... 4
- Je ne sais pas .....

|\_\_|

**Direction canadienne**

8. Y a-t-il des francophones membres du comité de direction (*l'exécutif*) de votre association canadienne?

- Oui ..... 1
- Non (PASSEZ A LA QUESTION 10.)..... 2
- Je ne sais pas (PASSEZ A LA QUESTION 10.)..... 3

|\_\_|

9. Combien y a-t-il de francophones membres du comité de direction? \_\_\_\_\_

|\_|\_|

Combien y a-t-il de personnes au sein du comité de direction (*l'exécutif*)? \_\_\_\_\_

|\_|\_|

Ne rien inscrire dans cette colonne.

10. Dans les structures décisionnelles et documents suivants de votre association canadienne, le français est-il d'usage courant? (Indiquez votre réponse pour chacune des structures.)

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Je ne sais pas</i>
Conseil d'administration	1	2	<input type="checkbox"/>
Comité de direction (exécutif)	1	2	<input type="checkbox"/>
Assemblée générale	1	2	<input type="checkbox"/>
Comités techniques	1	2	<input type="checkbox"/>
Procès-verbaux	1	2	<input type="checkbox"/>

11. Dans les structures décisionnelles mentionnées à la question 10, lorsque le français n'est pas d'usage courant, le service d'interprétation simultanée est-il offert?

- Oui, pour toutes les structures ..... 1
- Oui, pour quelques-unes de ces structures ..... 2  
Précisez les structures : \_\_\_\_\_
- Non, pour aucune de ces structures ..... 3
- Je ne sais pas .....

**Régie**

12. Lorsque votre association canadienne organise des activités **au Québec**, le français est-il utilisé? (Indiquez votre réponse pour chacune des activités.)

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Je ne sais pas</i>
Stages de formation	1	2	<input type="checkbox"/>
Stages d'entraînement	1	2	<input type="checkbox"/>
Compétitions canadiennes	1	2	<input type="checkbox"/>
Accueil	1	2	<input type="checkbox"/>
Arbitrage	1	2	<input type="checkbox"/>
Manifestations	1	2	<input type="checkbox"/>

13. Lorsque votre association canadienne organise des activités **ailleurs qu'au Québec**, le français est-il utilisé? (Indiquez votre réponse pour chacune des activités.)

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Je ne sais pas</i>
Stages de formation	1	2	<input type="checkbox"/>
Stages d'entraînement	1	2	<input type="checkbox"/>
Compétitions canadiennes	1	2	<input type="checkbox"/>
Accueil	1	2	<input type="checkbox"/>
Arbitrage	1	2	<input type="checkbox"/>
Manifestations	1	2	<input type="checkbox"/>

Ne rien  
inscrire dans  
cette colonne.

14. Est-ce que des francophones participent à l'évolution de la discipline sur le plan canadien (objectifs ou politique générale)?
- Oui ..... 1
  - Non ..... 2
  - Je ne sais pas .....  |\_\_|
15. Le français est-il une langue en usage lors des travaux de révision de la réglementation de votre discipline effectués par votre association canadienne?
- Oui ..... 1
  - Non ..... 2
  - Je ne sais pas .....  |\_\_|
16. Votre association canadienne possède-t-elle un site Internet?
- Oui ..... 1
  - Non (PASSEZ A LA QUESTION 21.) ..... 2
  - Je ne sais pas (PASSEZ A LA QUESTION 21.) .....  |\_\_|
17. L'importance qu'occupe le français dans ce site est...
- Faible ..... 1
  - Moyenne ..... 2
  - Égale ou équivalente à l'anglais ..... 3
  - Je ne sais pas, car je ne consulte pas le site .....  |\_\_|
18. La qualité du français dans ce site est...
- Mauvaise ..... 1
  - Passable ..... 2
  - Bonne ..... 3
  - Excellente ..... 4
  - Je ne sais pas, car je ne consulte pas le site .....  |\_\_|
19. La mise à jour de l'information en français dans ce site est...
- Très lente ..... 1
  - Relativement rapide ..... 2
  - Très rapide ..... 3
  - Je ne sais pas, car je ne consulte pas le site .....  |\_\_|
20. Dans ce site, consultez-vous la section en anglais **en premier** afin d'obtenir l'information la plus récente?
- Jamais ..... 1
  - Parfois ..... 2
  - Souvent ..... 3
  - Toujours ..... 4
  - Je ne consulte pas le site .....  |\_\_|

Ne rien inscrire dans cette colonne.

21. Au cours des cinq dernières années, est-ce que des athlètes francophones de haut niveau de votre fédération se sont plaints d'avoir été traités de façon inégale en comparaison avec des athlètes anglophones de même niveau?

- Oui ..... 1
- Non ..... 2
- Je ne sais pas .....

|\_\_|

22. Au cours des trois dernières années, avez-vous été témoin de conflits entre des membres francophones de votre fédération et la fédération canadienne?

- Oui ..... 1
- Non (PASSEZ A LA QUESTION 24.) ..... 2

|\_\_|

23. De quelle(s) nature(s) étaient ces conflits?  
(Encerclez toutes les réponses appropriées.)

- Injustice dans la sélection de l'équipe nationale ou olympique ..... 1
- Problème avec l'entraîneur de l'équipe nationale ..... 1
- Problème en ce qui a trait au lieu d'entraînement ..... 1
- Problème d'ordre financier ..... 1
- Problème en matière d'utilisation du français ..... 1
- Autres, précisez : \_\_\_\_\_

|\_\_|

|\_\_|

|\_\_|

|\_\_|

|\_\_|

|\_\_|

24. Croyez-vous que le fait d'être francophone peut nuire à la carrière d'un athlète québécois de haut niveau dans le contexte canadien?

- Non ..... 1
- Oui ..... 2
- Je ne sais pas .....

|\_\_|

**Avez-vous des commentaires à ajouter pour notre information?**

---



---



---



---



---



---

**Merci de votre collaboration !**